

LIVRE V.

Cinquième campagne, l'an 54 avant J.-C. — Seconde expédition dans la Grande-Bretagne. — Guerre d'Ambiorix. — Massacre de la légion de Sabinus. — Cicéron est assiégé dans son camp. — La révolte des Trévires est comprimée.

I. Sous le consulat de Lucius Domitius et d'Appius Claudius¹, César, en quittant comme il avait coutume de le faire chaque année ses quartiers d'hiver pour se rendre en Italie², donne ordre aux lieutenants qu'il avait mis à la tête des légions de faire construire pendant l'hiver autant de vaisseaux qu'ils pourront, et de faire réparer les vieux. Il en indique les proportions et la forme : il les veut un peu moins hauts que ceux dont nous nous servons sur notre mer, afin qu'on puisse les charger plus vite et les tirer sur le rivage³, et surtout parce qu'il avait remarqué que les vagues de l'Océan sont moins fortes à cause du mouvement continuel des marées ; il les veut aussi un peu plus larges que ceux dont nous faisons usage sur les autres mers, afin de porter les équipages et un grand

LIBER V.

I. Lucio Domitio, Appio Claudio consullibus, discedens ab hibernis Cæsar in Italiam, ut quotannis facere consuevit, legatis imperat, quos legionibus præfecerat, uti, quam plurimas possent, hieme naves ædificandas veteresque reficiendas curarent. Earum modum formamque demonstrat. Ad celeritatem onerandi subductionesque paullo facti humiliores, quam quibus in nostro mari uti consuevimus ; atque id eo magis, quod propter crebras commutationes æstuum minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat ; ad onera et ad multitudinem jumentorum transportandam paullo latiores, quam quibus in reliquis utimur maribus. Has omnes actuarias

nombre de chevaux; et il ordonne qu'on les fasse tous bons marcheurs⁴, ce que rendait plus facile le peu d'élévation de leur bordage. Tous les objets nécessaires à l'équipement des vaisseaux sont par ses ordres expédiés d'Espagne. Lui-même, après avoir tenu les assemblées de la Gaule Citérieure, part pour l'Illyrie, parce qu'il avait appris que les frontières de cette province étaient ravagées par les incursions des Pirustes⁵. En arrivant, il exige que les cités mettent des soldats sous les armes, et leur ordonne de se réunir dans un lieu qu'il désigne. Les Pirustes, informés de ces préparatifs, envoient des députés pour lui dire « que rien de ce qui s'est fait n'a été autorisé par le gouvernement de leur pays, et qu'ils sont prêts par tous les moyens à réparer les dommages. » César, après les avoir entendus, leur enjoint de livrer des otages, et de les livrer à jour fixe. Il déclare que, s'ils n'exécutent point ce qu'il ordonne, il portera la guerre sur leur territoire. Au jour dit, les Pirustes amenèrent leurs otages, et César donna aux diverses cités des arbitres pour recevoir les réclamations et fixer les dommages et intérêts.

II. Après avoir réglé cette affaire et clos les assemblées, il retourna dans la Gaule Citérieure, et partit de là

imperat fieri, quam ad rem multum humilitas adjuvat. Ea quæ sunt usui ad armandas naves, ex Hispania apportari jubet. Ipse, conventibus Galliæ Citerioris peractis, in Illyricum proficiscitur, quod a Pirustis finitimam partem Provinciæ incursionibus vastari audiebat. Eo quum venisset, civitatibus milites imperat, certumque in locum convenire jubet. Qua re nuntiata, Pirustæ legatos ad eum mittunt, qui doceant, « nihil earum rerum publico factum consilio, seseque paratos esse demonstrant, omnibus rationibus de injuriis satisfacere. » Accepta oratione eorum, Cæsar obsides imperat, eosque ad certam diem adduci jubet : nisi ita fecerint, sese bello civitatem persecuturum demonstrat. His ad diem adductis, ut imperaverat, arbitros inter civitates dat, qui litem æstiment, pœnamque constituent.

II. His confectis rebus conventibusque peractis, in Citeriorem Galliam revertitur, atque inde ad exercitum proficiscitur. Eo quum

pour l'armée. Il visita tous les quartiers d'hiver; et grâce à l'étonnante activité des soldats, qui cependant manquaient des objets les plus nécessaires, il trouva qu'on avait construit six cents navires sur le modèle dont nous avons parlé plus haut, plus vingt-huit galères, et qu'il s'en fallait de bien peu que cette flotte ne fût en état d'être lancée sous peu de jours. Après avoir félicité les soldats et ceux qui avaient dirigé le travail, il exposa son projet, et ordonna de rassembler tous les navires dans le port Itius⁶, car il savait que c'était là un excellent point d'embarquement pour passer dans la Bretagne, qui se trouve à trente mille pas environ du continent. Il laissa le nombre de soldats qu'il crut suffisant pour cette concentration de la flotte; et avec quatre légions sans bagages et huit cents cavaliers, il se rendit chez les Trévires, parce qu'ils ne venaient point aux assemblées, qu'ils n'exécutaient pas ses ordres, et qu'on disait qu'ils engageaient les Germains transrhénans à passer dans la Gaule.

III. Les Trévires sont de tous les Gaulois ceux qui possèdent la plus forte cavalerie; ils ont aussi de nombreuses troupes de pied, et ils habitent, comme nous l'avons dit, les bords du Rhin. Deux hommes dans cette cité se dis-

venisset, circuitis omnibus hibernis, singulari militum studio, in summa omnium rerum inopia, circiter sexcentas ejus generis, cujus supra demonstravimus, naves et longas xxviii invenit instructas, neque multum abesse ab eo quin paucis diebus deduci possent. Collaudatis militibus atque iis qui negotio præfuerant, quid fieri velit, ostendit, atque omnes ad portum Itium convenire jubet, quo ex portu commodissimum in Britanniam trajectum esse cognoverat, circiter millium passuum triginta transmissum a continenti. Huic rei quod satis esse visum est militum, reliquit: ipse cum legionibus expeditis iv et equitibus dccc in fines Treverorum proficiscitur, quod hi neque ad concilia veniebant, neque imperio parebant, Germanosque Transrhenanos sollicitare dicebantur.

III. Hæc civitas longe plurimum totius Galliæ equitatu valet magnasque habet copias peditum, Rhenumque, ut supra demon-

putaient le pouvoir, Indutiomare et Cingétorix⁷. Ce dernier, en apprenant l'arrivée de César et des légions, se rend auprès de lui, l'assure qu'il restera, ainsi que les siens, fidèle à son devoir ; qu'il ne se séparera pas de l'alliance romaine ; et il l'informe de tout ce qui se passe chez les Trévires. Quant à Indutiomare, il lève des cavaliers et des fantassins ; et après avoir caché dans l'immense forêt des Ardennes qui s'étend à travers le pays des Trévires, depuis le Rhin jusqu'au territoire des Rémois, ceux qui ne peuvent à cause de leur âge porter les armes, il fait des préparatifs de guerre. Mais quelques-uns des personnages les plus considérables de la cité, décidés par l'exemple de Cingétorix dont ils étaient les amis, et très-effrayés de l'arrivée de notre armée, se rendirent auprès de César et traitèrent avec lui de leurs affaires, en leur propre nom et comme simples particuliers, attendu qu'ils ne pouvaient s'occuper de celles de la cité. Alors Indutiomare, craignant d'être abandonné par tout le monde, envoie une ambassade à César : « Il n'a point voulu, disait-il, s'éloigner des siens et se rendre auprès de lui pour maintenir plus sûrement la cité dans le devoir, car le peuple, en l'absence de toute la noblesse, aurait pu se laisser entraî-

stravimus, tangit. In ea civitate duo de principatu inter se contendebant, Indutiomarus et Cingetorix : ex quibus alter, simul atque de Cæsaris legionumque adventu cognitum est, ad eum venit ; se suosque omnes in officio futuros neque ab amicitia populi Romani defecturos confirmavit ; quæque in Treveris gererentur, ostendit. At Indutiomarus equitatum peditatumque cogere, iisque, qui per ætatem in armis esse non poterant, in silvam Arduennam abditis (quæ ingenti magnitudine per medios fines Treverorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet), bellum parare instituit. Sed posteaquam nonnulli principes ex ea civitate, et familiaritate Cingetorigis adducti et adventu nostri exercitus perterriti, ad Cæsarem venerunt et de suis privatim rebus ab eo petere cœperunt, quoniam civitati consulere non possent. Indutiomarus, veritus ne ab omnibus desereretur, legatos ad Cæsarem mittit ; « sese idcirco a suis discedere atque ad eum

ner par irréflexion; il était maître de toute la cité, et si César le permettait il viendrait le trouver dans le camp, et placerait sous sa sauvegarde sa propre fortune et celle de son pays.»

IV. Quoiqu'il pénétrât les motifs qui le faisaient parler ainsi et qui le détournaient de son premier projet, César, pour n'être point forcé de passer tout l'été chez les Trévires, quand tous les préparatifs de la guerre contre la Bretagne étaient terminés, ordonna à Indutiomare de se rendre près de lui avec deux cents otages. Celui-ci les ayant amenés, — et dans le nombre se trouvait son propre fils et tous ses parents, qui avaient été personnellement désignés, — César le consola, et l'engagea à rester fidèle aux Romains; cependant, sans plus tarder, il convoqua les principaux habitants de la cité des Trévires, les rattacha individuellement à Cingétorix, non-seulement par égard pour ses qualités personnelles, mais aussi parce qu'il croyait très-important qu'un homme qui lui avait montré tant de bon vouloir jouît parmi les siens du plus grand crédit. Indutiomare fut profondément blessé de voir affaiblir son influence sur ses compatriotes; et cet homme,

venire noluisse, quo facilius civitatem in officio contineret, ne omnis nobilitatis discessu plebs propter imprudentiam laberetur. Itaque esse civitatem in sua protestate, seque, si Cæsar permitteret, ad eum in castra venturum, suas civitatisque fortunas ejus fidei permissurum. »

IV. Cæsar, etsi intelligebat qua de causa ea dicerentur, quæque eum res ab instituto consilio deterreret, tamen, ne æstatem in Treveris consumere cogeretur, omnibus ad Britannicum bellum rebus comparatis, Indutiomarum ad se cum ducentis obsidibus venire jussit. His adductis, in iis filio propinquisque ejus omnibus, quos nominatim evocaverat, consolatus Indutiomarum hortatusque est uti in officio maneret: nihilo tamen secius, principibus Treverorum ad se convocatis, hos singillatim Cingetorigi conciliavit: quod quum merito ejus a se fieri intelligebat, tum magni interesse arbitrabatur ejus auctoritatem inter suos quam plurimum valere, cujus tam egregiam in se voluntatem perspexisset. Id tulit

qui depuis longtemps nous était hostile, s'irrita plus vivement encore par le ressentiment que lui causa cette affaire.

V. Quand tout fut terminé de ce côté, César se rendit avec les légions au port Itius. Là, il apprit que quarante navires construits chez les Meldes⁸ avaient été assaillis par une tempête, et que ne pouvant continuer leur route ils étaient revenus à leur point de départ; il trouva le reste de la flotte prêt à appareiller et parfaitement équipé. La cavalerie de toute la Gaule, formant un effectif de quatre mille hommes, se rassembla également au port Itius avec les personnages les plus importants des cités. César décida qu'un petit nombre seulement de ces derniers, c'est-à-dire ceux sur la fidélité desquels il pouvait compter, resteraient dans la Gaule, et qu'il emmènerait les autres comme otages, car il craignait un soulèvement des Gaulois pendant son absence.

VI. Au nombre des chefs se trouvait l'Éduen Dumnorix, dont nous avons parlé plus haut. César tenait à le garder avec lui de préférence à tout autre, parce qu'il savait qu'il désirait un nouvel ordre de choses, qu'il convoitait le pouvoir, et qu'il connaissait son grand courage, son grand crédit sur ses compatriotes. De plus, Dumnorix avait dit, dans une as-

factum graviter Indutiomarus, « suam gratiam inter suos minui, » et, qui jam ante inimico in nos animo fuisset, multo gravius hoc dolore exarsit.

V. His rebus constitutis, Cæsar ad portum Itium cum legionibus pervenit. Ibi cognoscit LX naves, quæ in Meldis factæ erant, tempestate rejectas, cursum tenere non potuisse, atque eodem, unde erant profectæ, revertisse : reliquas paratas ad navigandum atque omnibus rebus instructas invenit. Eodem equitatus totius Galliæ convenit, numero millium quatuor, principesque ex omnibus civitatibus : ex quibus perpaucos, quorum in se fidem perspexerat, relinquere in Gallia, reliquos obsidum loco secum ducere decreverat; quod, quum ipse abesset, motum Galliæ verebatur.

VI. Erat una cum ceteris Dumnorix Æduus, de quo ante a nobis dictum est. Hunc secum habere in primis constituerat, quod eum cupidum rerum novarum, cupidum imperii, magni

semblée des Éduens, que César lui avait offert le gouvernement de la cité; ceux-ci, offensés de ce propos, n'osaient cependant pas envoyer des députés vers César pour protester contre cette offre, ou le supplier⁹, et il fut informé de ce fait par ses hôtes. Dumnorix commença d'abord par demander, avec les plus instantes prières, à rester dans la Gaule, alléguant, tantôt qu'en étant point habitué à naviguer il craignait la mer, tantôt qu'il était retenu par des vœux religieux¹⁰. Lorsqu'il vit que César s'obstinait à repousser sa demande, et qu'il eut perdu tout espoir de le fléchir, il se mit à solliciter les chefs gaulois, à les entretenir chacun à part, pour les engager à rester sur le continent; il les effrayait en disant que ce n'était point sans motifs qu'on enlevait à la Gaule toute sa noblesse; que César avait le projet de tuer jusqu'au dernier, quand il les aurait fait passer dans la Bretagne, ceux qu'il eût craint de mettre à mort sous les yeux des Gaulois. Dumnorix se liait en même temps avec les autres par des engagements mutuels, leur demandait leur serment, et de faire, d'un commun accord, ce qu'ils croiraient utile à leur pays. César fut instruit de toutes ces choses par de nombreux rapports.

animi, magnæ inter Gallos auctoritatis, cognoverat. Accedebat huc quod [jam] in concilio Æduorum Dumnorix dixerat, sibi a Cæsare regnum civitatis deferri : quod dictum Ædui graviter ferebant, neque recusandi aut deprecandi causa legatos ad Cæsarem mittere audebant. Id factum ex suis hospitibus Cæsar cognoverat. Ille omnibus primo precibus petere contendit, ut in Gallia relinqueretur; partim, quod insuetus navigandi mare timeret; partim, religionibus impediri sese diceret. Posteaquam id obstinate sibi negari vidit, omni spe impetrandi adempta, principes Galliæ sollicitare, sevocare singulos hortarique cœpit, uti in continenti remanerent; metu territare, « non sine causa fieri, ut Gallia omni nobilitate spoliaretur; id esse consilium Cæsaris, ut, quos in conspectu Galliæ interficere vereretur, hos omnes in Britanniam transductos necaret : » fidem reliquis interponere, jusjurandum poscere, ut, quod esse ex usu Galliæ intellexissent, communi consilio administrarent. Hæc a compluribus ad Cæsarem deferebantur.

VII. Quand il sut ce qui se passait, il résolut, par cela même qu'il avait donné une grande importance à la nation des Éduens, de contenir Dumnorix et de prévenir l'exécution de ses projets par tous les moyens possibles; en voyant sa folie augmenter, il pensa qu'il était urgent de l'empêcher de nuire à lui-même et à la république. C'est pourquoi, pendant les vingt-cinq jours environ qu'il resta dans le port, parce que le vent du nord-ouest, qui souffle une grande partie de l'année dans ces parages, l'empêchait d'appareiller, il eut soin de contenir Dumnorix dans le devoir, et de se tenir au courant de ses projets; enfin, quand le temps fut favorable, il ordonna aux troupes et à la cavalerie de s'embarquer; mais, tandis que chacun était absorbé par les embarras du départ, Dumnorix, à l'insu de César, sortit du camp avec la cavalerie éduenne, et prit la route de son pays. César, dès qu'il en fut informé, retarda son départ, et laissant les autres affaires de côté, envoya toute la cavalerie à sa poursuite, avec ordre de le ramener, ou, s'il opposait de la résistance ou refusait d'obéir, de le mettre à mort; car il ne pensait pas que l'homme qui avait, lui présent, méconnu ses ordres,

VII. Qua re cognita, Cæsar, quod tantum civitati Æduæ dignitatis tribuerat, coercendum atque deterrendum, quibuscumque rebus posset, Dumnorigem statuebat; quod longius ejus amentiam progredi videbat, prospiciendum ne quid sibi ac reipublicæ nocere posset. Itaque dies circiter xxv in eo loco commoratus, quod corrus ventus navigationem impediēbat, qui magnam partem omnis temporis in his [locis] flare consuevit, dabat operam ut in officio Dumnorigem contineret, nihilo tamen secius omnia ejus consilia cognosceret; tandem, idoneam nactus tempestatem, milites equitesque conscendere in naves jubet. At, omnium impeditis animis, Dumnorix cum equitibus Æduorum a castris, insciente Cæsare, domum discedere cœpit. Qua re nuntiata, Cæsar, intermissa perfectione atque omnibus rebus postpositis, magnam partem equitatus ad eum insequendum mittit retrahique imperat: si vim faciat neque pareat, interfici jubet: nihil hunc se absente pro sano facturum arbitratus, qui præsentis imperium neglexisset.

pût rien faire de bon en son absence. Dumnorix, quand on le somma de s'arrêter, refusa d'obéir; il mit l'épée à la main, fit un appel à la fidélité de ses concitoyens, en répétant souvent qu'il était libre et né dans une cité libre. Les nôtres, suivant leurs ordres, l'entourèrent et le tuèrent; quant aux cavaliers éduens, ils retournèrent tous vers César.

VIII. À la suite de ces événements, César laissa Labiénus sur le continent avec trois légions et deux mille cavaliers pour défendre les ports, pourvoir aux approvisionnements, surveiller ce qui se passait dans la Gaule, et agir suivant le temps et les circonstances. Lui-même, avec cinq légions et un nombre de cavaliers égal à celui qu'il laissait sur le continent, leva l'ancre au coucher du soleil, et appareilla avec un léger vent de sud-ouest; mais ce vent étant tombé vers le milieu de la nuit, il ne put poursuivre sa route; la marée le porta trop loin, et au point du jour il vit qu'il avait laissé la Bretagne sur la gauche. Mais quand les courants changèrent avec la nouvelle marée, il suivit leur direction, et fit force de rames pour aborder dans cette partie de l'île où il avait reconnu, l'été précédent, que le débarquement était facile. On ne saurait trop

Ille enim revocatus resistere ac se manu defendere suorumque fidem implorare cœpit, sæpe clamitans, liberum se liberæque esse civitatis. Illi, ut erat imperatum, circumstant hominem atque interficiunt, at equites Ædui ad Cæsarem omnes revertuntur.

VIII. His rebus gestis, Labieno in continente cum tribus legionibus et equitum millibus duobus relicto, ut portus tueretur et rem frumentariam provideret, quæque in Gallia gererentur, cognosceret, consiliumque pro tempore et pro re caperet, ipse cum quinque legionibus et pari numero equitum, quem in continenti reliquerat, solis occasu naves solvit; et leni Africo proventus, media circiter nocte vento intermisso, cursum non tenuit, et longius delatus æstu, orta luce, sub sinistra Britanniam relictam conspexit. Tum rursus, æstus commutationem secutus, remis contendit, ut eam partem insulæ caperet, qua optimum esse egressum superiore æstate cognoverat. Qua in re admodum fuit

louer dans cette circonstance l'énergie des soldats qui, placés sur de lourds vaisseaux de transport, marchèrent, en ramant sans interruption, aussi vite que les galères. Il était à peu près midi quand toute la flotte aborda en Bretagne. L'ennemi ne se montra pas sur ce point ; cependant César apprit plus tard par des prisonniers que les Bretons s'étaient portés en grand nombre de ce côté ; mais que, effrayés par la multitude de nos vaisseaux (car ils en avaient vu plus de huit cents à la fois, en y comprenant ceux de l'année précédente¹¹ et les barques équipées pour la commodité particulière de chacun), ils s'étaient éloignés du rivage, pour se retirer sur les hauteurs.

IX. César débarqua l'armée, choisit pour le camp un terrain favorable, et, quand il sut par les prisonniers sur quel point s'étaient portées les troupes ennemies, il laissa au bord de la mer dix cohortes et trois cents cavaliers pour garder les navires, et marcha contre elles, d'autant moins inquiet pour la flotte qu'il la laissait à l'ancre sur un fond de sable et une plage découverte. Quintus Atrius fut chargé de la commander. César, après avoir fait de nuit une marche d'environ douze mille pas, aperçut l'ennemi qui, s'étant avancé auprès¹² d'une rivière avec sa cavalerie et ses chars,

militum virtus laudanda, qui vectoriis gravibusque navigiis, non intermisso remigandi labore, longarum navium cursum adæquarunt. Accessum est ad Britanniam omnibus navibus meridiano fere tempore : neque in eo loco hostis est visus, sed, ut postea Cæsar ex captivis cognovit, quum magnæ manus eo convenissent, multitudine navium perterritæ (quæ cum annotinis privatisque, quas sui quisque commodi fecerat, amplius DCCC uno erant visæ tempore), a litore discesserant ac se in superiora loca abdiderant.

IX. Cæsar, exposito exercitu et loco castris idoneo capto, ubi ex captivis cognovit quo in loco hostium copiæ consedissent, cohortibus x ad mare relictis et equitibus ccc, qui præsidio navibus essent, de tertia vigilia ad hostes contendit, eo minus veritus navibus, quod in litore molli atque aperto deligatas ad ancoram relinquebat ; et præsidio navibus Quintum Atrium præfecit. Ipse, noctu progressus millia passuum circiter xii, hostium

de guerre, commença, des hauteurs où il était posté, à défendre le passage, et engagea l'action. Repoussés par la cavalerie, les Bretons se cachèrent dans les bois, et là, ils occupèrent une position très-bien défendue par la nature et par l'art, et qu'ils avaient, selon toute apparence, fortifiée à une époque antérieure, à l'occasion de quelque guerre civile, car de grands abatis d'arbres en barraient de tous côtés les abords. Ils combattaient éparpillés dans les bois, et empêchaient les nôtres de pénétrer dans leurs ouvrages de défense. Mais les soldats de la septième légion, en faisant la tortue et en élevant une terrasse contre le rempart, s'emparèrent de la position, et les chassèrent des forêts, en n'éprouvant que de légères pertes. Mais César ne permit pas qu'on les poursuivit au loin, parce qu'il ne connaissait pas la disposition des lieux, et que le jour étant en grande partie écoulé il voulait employer le reste à fortifier le camp.

X. Le lendemain matin, il divisa l'infanterie et la cavalerie en trois corps, qu'il envoya à la poursuite de ceux qui avaient été mis en déroute. Ces troupes n'avaient fait que très-peu de chemin, et l'on voyait encore l'arrière-garde, lorsque des cavaliers, envoyés vers César par Quin-

copias conspicatus est. Illi, equitatu atque essedis ad flumen progressi, ex loco superiore nostros prohibere et prœlium committere cœperunt. Repulsi ab equitatu, se in silvas abdiderunt, locum nacti egregie et natura et opere munitum, quem domestici belli, ut videbantur, causa jam ante præparaverant; nam crebris arboribus succisis omnes introitus erant præclusi. Ipsi ex silvis rari propugnabant, nostrosque intra munitiones ingredi prohibebant. At milites legionis VII, testudine facta et aggere ad munitiones adjecto, locum ceperunt, eosque ex silvis expulerunt, paucis vulneribus acceptis. Sed eos fugientes longius Cæsar prosequi vetuit, et quod loci naturam ignorabat, et quod, magna parte diei consumpta, munitioni castrorum tempus relinqui volebat.

X. Postridie ejus diei mane tripartito milites equitesque in expeditionem misit, ut eos qui fugerant, persequerentur. His aliquantum itineris progressis, quum jam extremi essent in prospectu,

tus Atrius, lui annoncèrent que la nuit précédente il s'était élevé une violente tempête, que la plupart des navires avaient reçu des avaries, qu'ils avaient été jetés à la côte; que les ancres, les amarres, les équipages, les pilotes, n'avaient pu résister à la fureur des éléments; et que les navires, en se heurtant les uns les autres, avaient été grandement endommagés.

XI. En apprenant ce désastre, César fit rappeler les légions et la cavalerie, et leur donna ordre de ne pas aller plus loin. Lui-même retourna vers la flotte, et s'assura de ses propres yeux que les nouvelles transmises par des courriers et par des lettres étaient en partie exactes, c'est-à-dire qu'il y avait environ quarante navires perdus; quant aux autres, il lui sembla qu'on pouvait avec de grands soins les remettre en bon état. C'est pourquoi, il prend des ouvriers dans les légions et en demande d'autres sur le continent; il écrit à Labiénus de faire construire par les légions qu'il a près de lui le plus de navires qu'il pourra. Lui-même, quoique l'entreprise fût pénible et présentât de grandes difficultés, décide, comme une chose très-utile, que tous les navires seront mis à sec sur la plage, et réunis au camp par une même ligne de fortifi-

equites a Quinto Atrio ad Cæsarem venerunt, qui nuntiarent, superiore nocte, maxima coorta tempestate, prope omnes naves afflictas atque in litore ejectas esse; quod neque ancoræ funesque subsisterent, neque nautæ gubernatoresque vim pati tempestatis possent: itaque ex eo concursu navium magnum esse incommodum acceptum.

XI. His rebus cognitis, Cæsar legiones equitatumque revocari atque in itinere resistere jubet; ipse ad naves revertitur: eadem fere, quæ ex nuntiis litterisque cognoverat, coram perspicit, sic ut, amissis circiter XL navibus, reliquæ tamen refici posse magno negotio viderentur. Itaque ex legionibus fabros delegit, et ex continenti arcessi jubet; Labieno scribit ut, quam plurimas posset, iis legionibus, quæ sunt apud eum, naves instituat. Ipse, etsi res erat multæ operæ ac laboris, tamen commodissimum esse statuit, omnes naves subduci et cum castris una munitione con-

cations. On employa environ dix jours à cette besogne, et pendant ce temps la nuit elle-même ne suspendit point le travail des soldats. Quand on eut tiré les navires sur la plage et fortifié le camp d'une manière convenable, César laissa près de la flotte les mêmes troupes qui la gardaient auparavant, et lui-même retourna à l'endroit qu'il venait de quitter. Déjà des bandes nombreuses de Bretons s'y étaient réunies de tous côtés, et d'un commun accord elles avaient confié le commandement en chef et l'entière direction de la guerre à Cassivellaunus, dont le pays est séparé des provinces maritimes par un fleuve nommé la Tamise, qui se trouve éloigné de la mer d'environ quatre-vingt mille pas. Ce chef, par le passé, avait continuellement fait la guerre aux autres peuplades; mais les Bretons, effrayés par notre invasion, lui avaient donné le pouvoir suprême et le commandement en chef de leur armée.

XII. La partie intérieure de la Bretagne est habitée par des peuples qu'on dit, d'après la tradition, nés dans l'île elle-même, et le littoral, par des races venues de la Belgique pour piller et combattre, et qui presque toutes ont gardé le nom des cités dont elles sont issues; après avoir

jugi. In his rebus circiter dies decem consumit, ne nocturnis quidem temporibus ad laborem militum intermissis. Subductis navibus castrisque egregie munitis, easdem copias, quas ante; praesidio navibus reliquit: ipse eodem, unde redierat; proficiscitur. Eo quum venisset, majores jam undique in eum locum copiae Britannorum convenerant, summa imperii bellique administrandi communi consilio permissa Cassivellauno, cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tamesis, a mari circiter millia passuum LXXX: Huic superiore tempore cum reliquis civitatibus continentia bella intercesserant; sed nostro adventu permoti Britanni hunc toti bello imperioque praefecerant.

XII. Britanniae pars interior ab iis incolitur, quos natos in insula ipsa memoria proditum dicunt: maritima pars ab iis, qui praedae ac belli inferendi causa ex Belgio transierant; qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitati-

porté la guerre en Bretagne, elles s'y fixèrent et se mirent à cultiver. La population est considérable; les habitations sont très-nombreuses et à peu près pareilles aux habitations gauloises; on y trouve une grande quantité de bestiaux. Les habitants se servent de morceaux de cuivre, de monnaie d'or ou de plaques de fer¹³, dont la valeur est déterminée par le poids. La partie centrale de l'île produit du plomb blanc¹⁴ [de l'étain], et la partie voisine des côtes du fer, mais en petite quantité. Le cuivre dont ils se servent est apporté du dehors. Excepté le hêtre et le sapin, les diverses espèces d'arbres sont les mêmes que dans la Gaule. Ils croient qu'il n'est point permis de manger du lièvre, de la poule et de l'oie, et cependant ils en élèvent par fantaisie et pour s'amuser. Le climat est plus tempéré que celui de la Gaule, et le froid moins vif.

XIII. L'île a la forme d'un triangle, dont l'un des côtés fait face à la Gaule; l'un des angles de ce même côté, vers le pays de Kent, où presque tous les navires abordent en venant de la Gaule, est tourné vers l'est; l'angle inférieur vers le midi. L'île, dans cette partie, s'étend sur une longueur d'environ cinq cent mille pas. L'autre côté du triangle regarde l'Espagne et le couchant,

bus eo pervenerunt et bello illato ibi remanserunt atque agros colere cœperunt. Hominum est infinita multitudo, creberrimæque ædificia, fere Gallicis consimilia : pecorum magnus numerus. Utuntur aut ære, aut nummo aureo, aut taleis ferreis ad certum pondus examinatis, pro nummo. Nascitur ibi plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum; sed ejus exigua est copia : ære utuntur importato. Materia cujusque generis, ut in Gallia, est, præter fagum atque abietem. Leporem et gallinam et anserem gustare, fas non putant; hæc tamen alunt animi voluptatis causa. Loca sunt temperatiora quam in Gallia, remissioribus frigoribus.

XIII. Insula natura triquetra, cujus unum latus est contra Galliam. Hujus lateris alter angulus, qui est ad Cantium, quo fere omnes ex Gallia naves appelluntur, ad orientem solem; inferior, ad meridiem spectat. Hoc latus tenet circiter millia pas-

et dans la même direction se trouve l'Hibernie, dont la grandeur est évaluée à la moitié de celle de la Bretagne, et qui en est séparée par un bras de mer égal en largeur à celui qui sépare la Bretagne de la Gaule. Une île appelée Mona¹⁵ est située au milieu de ce détroit ; on pense qu'il s'y trouve plusieurs autres îles plus petites ; et quelques écrivains, en parlant de ces îles, disent qu'en hiver¹⁶, elles sont pendant trente jours consécutifs plongées dans les ténèbres. Nous nous sommes enquis de ce fait sans rien apprendre de positif, et nous nous sommes assurés seulement, d'après des mesures exactes prises au moyen de la clepsydre, que les nuits sont plus courtes que sur le continent. Ce côté de l'île, d'après les écrivains dont nous venons de parler, a sept cent mille pas¹⁷ de longueur. Le troisième côté du triangle est tourné vers le nord. Il n'existe aucune terre en face, seulement l'un des angles est dirigé droit sur la Germanie. On donne à cette partie de l'île une longueur de huit cent mille pas, et de la sorte elle a dans son ensemble une circonférence de vingt fois cent mille pas.

XIV. De tous les peuples de la Bretagne, ceux qui habitent le pays de Kent, situé sur le littoral, sont de beau-

suum D. Alterum vergit ad Hispaniam atque occidentem solem, qua ex parte est Hibernia, dimidio minor, ut æstimatur, quam Britannia; sed pari spatio transmissus, atque ex Gallia, est in Britanniam. In hoc medio cursu est insula quæ appellatur Mona; complures præterea minores subjectæ insulæ existimantur: de quibus insulis nonnulli scripserunt, dies continuos xxx sub bruma esse noctem. Nos nihil de eo percontationibus reperiëbamus, nisi certis ex aqua mensuris breviores esse, quam in continente, noctes videbamus. Hujus est longitudo lateris, ut fert illorum opinio, dcc millium. Tertium est contra septentriones, cui parti nulla est objecta terra; sed ejus angulus lateris maxime ad Germaniam spectat: huc millia passuum dccc in longitudinem esse, existimatur. Ita omnis insula est in circuitu vicies centum millium passuum.

XIV. Ex his omnibus longe sunt humanissimi qui Cantium in-

coup les plus civilisés : ils ont à peu près les mêmes mœurs que les Gaulois. La plupart des peuplades de l'intérieur ne cultivent point la terre ; elles vivent de lait et de viande, et sont vêtues de peaux. Les Bretons se frottent tous avec du pastel, ce qui leur donne une couleur bleue, et rend leur aspect plus hideux encore sur le champ de bataille. Ils ont les cheveux pendants, et se rasent toutes les parties du corps, excepté la tête et la lèvre supérieure. Les mêmes femmes sont communes à dix ou douze d'entre eux à la fois, et cette promiscuité est surtout fréquente entre les frères, de même qu'entre les pères et les fils ; quant aux enfants qui naissent de ces amours, ils sont regardés comme appartenant à ceux qui ont reçu les premiers la mère, encore jeune fille, dans leur maison.

XV. Les cavaliers ennemis et leurs chariots de guerre attaquèrent avec impétuosité notre cavalerie pendant sa marche, cependant les nôtres eurent l'avantage dans toutes les rencontres, et ils repoussèrent les Bretons dans les bois et sur les hauteurs ; mais, après en avoir tué un grand nombre, ils les poursuivirent avec trop d'ardeur, et perdirent quelques hommes. Les ennemis, à leur tour, attendirent quelque temps ; et au moment où nos soldats, sans défiance, tra-

colunt, quæ regio est maritima omnis, neque multum a Gallia differunt consuetudine. Interiores plerique frumenta non serunt, sed lacte et carne vivunt, pellibusque sunt vestiti. Omnes vero se Britanni vitro inficiunt, quod cæruleum efficit colorem, atque hoc horridiores sunt in pugna aspectu ; capilloque sunt promisso atque omni parte corporis rasa, præter caput et labrum superius. Uxores habent deni duodenique inter se communes et maxime fratres cum fratribus parentesque cum liberis ; sed, si qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, quo primum virgo quæquæ deducta est.

XV. Equites hostium essedariique acriter prælio cum equitatu nostro in itinere confixerunt, tamen ut nostri omnibus partibus superiores fuerint atque omnes in silvas collesque compulerint : sed compluribus interfectis, cupidius insecuti, nonnullos ex suis amiserunt. At illi, intermisso spatio, imprudentibus nostris atque

vallaient aux retranchements, ils sortirent tout à coup des bois, et, se précipitant sur les hommes qui étaient de garde en avant du camp, ils combattirent avec vigueur ; les deux cohortes d'élite de deux légions furent envoyées par César pour soutenir les nôtres, mais comme elles avaient laissé un peu de vide entre leurs ailes, et qu'elles s'arrêtaient intimidées par une manière de combattre qui leur était inconnue, l'ennemi passa audacieusement entre elles et se retira sain et sauf. Le tribun Q. Labérius Durus fut tué dans cette journée. Les Bretons, contre lesquels on fit marcher plusieurs autres cohortes, furent repoussés.

XVI. Par les divers incidents de cette affaire, où l'on avait combattu sous les yeux de tous et en avant du camp, on comprit que les nôtres ne pouvant, à cause de la pesanteur de leur équipement, poursuivre ceux qui lâchaient pied, et n'osant point s'éloigner des enseignes, se trouvaient dans des conditions défavorables pour lutter contre un ennemi comme celui qu'ils avaient devant eux. Les cavaliers, de leur côté, combattaient avec un grand désavantage, parce que les Bretons reculaient souvent à dessein, les éloignaient des légions, sautaient en bas de leurs chars, et, en mettant pied à terre, engageaient une lutte

occupatis in munitione castrorum, subito se ex silvis ejecerunt, impetuque in eos facto, qui erant in statione pro castris collocati, acriter pugnaverunt : duabusque missis subsidio cohortibus a Cæsare, atque his primis legionum duarum, quum hæ, perexiguo intermisso loci spatio inter se, constitissent, novo genere pugnae perterritis nostris, per medios audacissime perruperunt, seque inde incolumes receperunt. Eo die Q. Laberius Durus, tribunus militum, interficitur. Illi, pluribus summissis cohortibus, repelluntur.

XVI. Toto hoc in genere pugnae, quum sub oculis omnium ac pro castris dimicaretur, intellectum est, nostros propter gravitatem armorum, quod neque insequi cedentes possent, neque ab signis discedere auderent, minus aptos esse ad hujus generis hostem ; equites autem magno cum periculo procello dimicare, propterea quod illi etiam consulto plerumque cederent et, quum

où les chances n'étaient pas égales. Cette tactique était aussi dangereuse pour notre cavalerie dans la retraite que dans l'attaque. De plus, les Bretons ne combattaient jamais en lignes serrées, mais par petits pelotons, à de grandes distances les uns des autres; et ils plaçaient des détachements en réserve, de sorte qu'ils se repliaient les uns sur les autres, et que des troupes qui n'avaient point souffert et qui étaient toutes fraîches remplaçaient celles qui se trouvaient fatiguées.

XVII. Le lendemain, les ennemis se postèrent loin du camp, sur des hauteurs; ils commencèrent par se montrer en petit nombre, en attaquant nos cavaliers avec moins de vivacité que la veille; mais au milieu du jour, César ayant envoyé trois légions et toute la cavalerie, sous les ordres du lieutenant C. Trébonius, pour faire du fourrage, ils se précipitèrent de tous côtés à l'improviste sur les fourrageurs, qui du reste n'étaient pas loin des enseignes et des légions. Les nôtres les repoussèrent par une charge impétueuse; les cavaliers, sûrs d'être secourus, ne s'arrêtèrent point dans la poursuite parce qu'ils voyaient les légions derrière eux; ils mirent les Bretons en pleine déroute, en tuèrent un grand nombre, et ne leur donnèrent

paullum ab legionibus nostros removissent, ex essedis desilirent et pedibus dispari prælio contenderent. Equestris autem prælii ratio et cedentibus et insequentibus par atque idem periculum inferebat. Accedebat huc, ut nunquam conferti, sed rari magnisque intervallis præliarentur, stationesque dispositas haberent, atque alios alii deinceps exciperent, integrique et recentes defatigatis succederent.

XVII. Postero die procul a castris hostes in collibus constiterunt, rarique se ostendere et lenius, quam pridie, nostros equites prælio lacerare cœperunt. Sed meridie, quum Cæsar pabulandi causa tres legiones atque omnem equitatum cum C. Trebonio legato misisset, repente ex omnibus partibus ad pabulatores advolaverunt, sic, uti ab signis legionibusque non abstinere. Nostri, acriter in eos impetu facto, repulerunt, neque finem insequendi fecerunt, quod subsidio confisi equites, quum post se legiones

le temps, ni de se reconnaître, ni de s'arrêter, ni de sauter en bas de leurs chars. Aussitôt après cette débandade, les troupes qui étaient venues de tous côtés se dispersèrent, et depuis lors les Bretons n'engagèrent jamais contre nous de grandes armées.

XVIII. César, pénétrant le dessein des barbares, conduisit son armée sur les bords de la Tamise, dans le pays de Cassivellaunus ; ce fleuve ne peut être traversé à gué que sur un seul point, encore le gué est-il difficile. En arrivant à cet endroit, il vit sur l'autre bord des troupes nombreuses rangées en bataille. La berge était défendue par une rangée de palissades aiguës, et d'autres palissades du même genre étaient fichées dans le lit du fleuve et cachées sous l'eau. Informé de ces détails par des prisonniers et des déserteurs, César envoya la cavalerie en avant et donna ordre aux légions de le suivre en toute hâte. Les soldats marchèrent avec une telle rapidité et un tel élan, quoiqu'ils n'aient eu que la tête hors de l'eau, que les ennemis ne purent soutenir l'attaque des légions et de la cavalerie ; ils abandonnèrent la rive et prirent la fuite.

viderent, præcipites hostes egerunt : magnoque eorum numero interfecto, neque sui colligendi, neque consistendi aut ex essedis desiliendi facultatem dederunt. Ex hac fuga protinus, quæ undique convenerant, auxilia discesserunt : neque post id tempus unquam summis nobiscum copiis hostes contenderunt.

XVIII. Cæsar, cognito consilio eorum, ad flumen Tamesin in fines Cassivellauni exercitum duxit ; quod flumen uno omnino loco pedibus, atque hoc ægre, transiri potest. Eo quum venisset, animum advertit, ad alteram fluminis ripam magnas esse copias hostium instructas : ripa autem erat acutis sudibus præfixis munita : ejusdemque generis sub aqua defixæ sudes flumine tegebantur. His rebus cognitis a captivis perfugisque, Cæsar, præmisso equitatu, confestim legiones subsequi jussit. Sed ea celeritate atque eo impetu milites ierunt, quum capite solo ex aqua exstarent, ut hostes impetum legionum atque equitum sustinere non possent, ripasque dimitterent ac se fugæ mandarent.

XIX. Cassivellaunus, comme nous l'avons dit plus haut, ayant renoncé à l'espoir de nous battre en ligne, congédia la plus grande partie de ses troupes, et abandonna environ quatre mille chars de guerre; il prenait soin de ne pas se rencontrer sur notre route, se tenait à quelque distance du chemin, se cachait dans les lieux difficiles et boisés, et dans les contrées à travers lesquelles il savait que nous devions passer, et renvoyait des campagnes dans les bois les hommes et les troupeaux. Chaque fois que notre cavalerie s'était écartée dans les champs, pour faire du butin et ravager le pays, il faisait sortir ses chars de guerre hors des bois par toutes les routes et par tous les sentiers, pour combattre nos cavaliers, qu'il mettait en grand péril; et il les empêchait, par la peur de ces sortes d'attaques, de s'étendre au loin. César n'avait pas autre chose à faire que de défendre à nos hommes de s'éloigner à de trop grandes distances des légions, et de causer à l'ennemi, en ravageant et en incendiant le pays, le plus de dommage possible, autant que pouvaient le permettre la fatigue et la marche des légions.

XX. Sur ces entrefaites, les Trinobantes¹⁸, l'un des

XIX. Cassivellaunus, ut supra demonstravimus, omni deposita spe contentionis, dimissis amplioribus copiis, millibus circiter quatuor essedariorum relictis, itinera nostra servabat, paullumque ex via excedebat, locisque impeditis ac silvestribus sese occultabat, atque iis regionibus, quibus nos iter facturos cognoverat, pecora atque homines ex agris in silvas compellebat: et, quum equitatus noster liberius prædandi vastandique causa se in agros ejecerat, omnibus viis semitisque essedarios ex silvis emittebat et magno cum periculo nostrorum equitum cum iis confligebat, atque hoc metu latius vagari prohibebat. Relinquebatur ut neque longius ab agmine legionum discedi Cæsar pateretur et tantum in agris vastandis incendiisque faciendis hostibus noceretur, quantum labore atque itinere legionarii milites efficere poterant.

XX. Interim Trinobantes, prope firmissima earum regionum civitas, ex qua Mandubratius adolescens, Cæsaris fidem scutus, ad eum in continentem Galliam venerat (cujus pater [Imanuentius])

peuples de la Bretagne les plus fidèles aux Romains, envoyèrent des députés vers César : le jeune Mandubrat, leur compatriote, s'étant attaché au parti de César, était venu avec lui dans la Gaule, car son père Imanuent, ayant été appelé à gouverner le pays, avait été tué par Cassivellaunus, et lui-même s'était dérobé à la mort par la fuite. Les députés promettent à César de faire leur soumission et d'exécuter ses ordres ; ils le prient de protéger Mandubrat contre les violences de Cassivellaunus, et de l'envoyer dans la cité pour y prendre le pouvoir suprême ; César leur ordonne de livrer quarante otages, de fournir des vivres à l'armée, et leur envoie Mandubrat. Ces ordres furent exécutés sans retard ; ils envoyèrent des grains et le nombre d'otages qu'on leur avait demandé.

XXI. Lorsqu'ils virent que les Trinobantes étaient protégés, et qu'ils n'avaient à subir aucune violence de la part des soldats [romains], les Cénimagnes, les Ségontiaques, les Ancalites, les Bibrokes, les Casses¹⁹, envoyèrent des députés et se livrèrent à César, qui sut par eux que l'oppide de Cassivellaunus se trouvait près de là, qu'il était défendu par des bois et des marais, et qu'un assez grand nombre d'hommes et de bestiaux y étaient rassemblés.

In ea civitate regnum obtinuerat interfectusque erat a Cassivellauno; ipse fuga mortem vitaverat), legatos ad Cæsarem mittunt, pollicenturque sese ei dedituros atque imperata facturos: petunt ut Mandubratium ab injuria Cassivellauni defendat atque in civitatem mittat qui præsit imperiumque obtineat. His Cæsar imperat obsides XL frumentumque exercitui, Mandubratiumque ad eos mittit. Illi imperata celeriter fecerunt, obsides ad numerum frumenta que miserunt.

XXI. Trinobantibus defensis atque ab omni militum injuria prohibitis, Cenimagni, Segontiaci, Ancalites, Bibroci, Cassi, legationibus missis sese Cæsari dedunt. Ab his cognoscit, non longe ex eo loco oppidum Cassivellauni abesse, silvis paludibusque munitum, quo satis magnus hominum pecorisque numerus convenit. (Oppidum autem Britanni vocant, quum silvas impeditas vello atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandæ

Les Bretons appellent oppide²⁰ un refuge situé dans des bois épais qu'ils fortifient par un rempart et des fossés, et où ils ont l'habitude de se retirer pour se soustraire aux incursions de l'ennemi. César se rend en cet endroit avec les légions; il trouve le poste parfaitement retranché par la nature et par le travail. Cependant il tente l'attaque de deux côtés. Les ennemis résistèrent un instant, mais ils ne purent soutenir le choc de nos soldats, et s'échappèrent par un autre côté de l'oppide; on y trouva une quantité considérable de bétail, et dans la déroute un grand nombre de Bretons furent pris ou tués.

XXII. Tandis que ces événements se passaient de ce côté, Cassivellaunus envoyait des courriers dans le pays de Kent, situé, comme nous l'avons dit plus haut, sur les bords de la mer, pour donner ordre aux quatre rois qui régnaient sur cette partie de la Bretagne, et qui se nommaient Cingétorix, Carvilius, Taximagule et Ségovax²¹, de réunir toutes leurs troupes et d'attaquer à l'improviste les retranchements qui couvraient la flotte. Au moment où ils arrivaient sur le camp, les nôtres firent une sortie, en tuèrent un grand nombre, prirent même un chef noble, Lugotorige, et rentrèrent sains et saufs. En apprenant

causa convenire consuerunt.) Eo proficiscitur cum legionibus: locum repperit egregie natura atque opere munitum; tamen hunc duabus ex partibus oppugnare contendit. Hostes, paulisper morati, militum nostrorum impetum non tulerunt, seseque alia ex parte oppidi ejecerunt. Magnus ibi numerus pecoris repertus, multique in fuga sunt comprehensi atque interfecti.

XXII. Dum hæc in his locis geruntur, Cassivellaunus ad Cantium, quod esse ad mare supra demonstravimus, quibus regionibus quatuor reges præerant, Cingetorix, Carvilius, Taximagulus, Segovax, nuntios mittit, atque his imperat, uti, coactis omnibus copiis, castra navalia de improviso adoriantur atque oppugnent. Ii quum ad castra venissent, nostri, eruptione facta, multis eorum interfectis, capto etiam nobili duce Lugotorige, suos incolumes reduxerunt. Cassivellaunus, hoc prælio nuntiato, tot detrimentis acceptis, vastatis finibus, maxime etiam permotus defectione civi-

l'issue de ce combat, Cassivellaunus envoya, par l'entremise de l'Atrébate Commius, des députés à César pour faire sa soumission, car il était abattu par tant de revers; il voyait son pays ravagé, et ce qui l'effrayait surtout c'était la défection des cités. César avait résolu de passer l'hiver sur le continent, parce qu'il savait la Gaule toujours prompte à se révolter, que l'été était déjà fort avancé, et qu'il craignait que cette affaire ne trainât en longueur; il exigea donc des otages, régla le tribut que la Bretagne aurait à payer chaque année au peuple romain, et ordonna formellement à Cassivellaunus de laisser en paix Mandubrat et les Trinobantes.

XXIII. Après avoir reçu les otages, il ramena son armée sur les bords de la mer, et trouva la flotte réparée. Comme il avait un grand nombre de prisonniers, et que plusieurs navires avaient péri par la tempête, il résolut de ramener en deux convois son armée dans la Gaule. Par un heureux hasard, sur un si grand nombre de navires, et après tant de voyages, on n'eut, cette année et la précédente, à regretter la perte d'aucun de ceux qui portaient des troupes. Quant aux vaisseaux qui revenaient à vide de la Gaule en Bretagne après avoir débarqué les soldats du premier

tatium, legatos per Atrebatem Commium de deditioe ad Cæsarem mittit. Cæsar, quum constituisset hiemare in continenti propter repentinos Galliæ motus, neque multum æstatis superesset atque id facile extrahi posse intelligeret, obsides imperat et quid in annos singulos vectigalis populo Romano Britannia penderet, constituit : interdicit atque imperat Cassivellauno, ne Mandubratio, neu Trinobantibus noceat.

XXIII. Obsidibus acceptis, exercitum reducit ad mare, naves invenit refectas. His deductis, quod et captivorum magnum numerum habebat, et nonnullæ tempestate deperierant naves, duobus commeatibus exercitum reportare instituit. Ac sic accidit uti ex tanto navium numero, tot navigationibus, neque hoc neque superiore anno, ulla omnino navis, quæ milites portaret, desideraretur : at ex iis quæ inanes ex continenti ad eum remitterentur, prioris commeatus expositis militibus, et quas postea Labienus

convoi, et à ceux que Labiénus avait fait construire au nombre de soixante, quelques-uns seulement accomplirent la traversée; ils furent presque tous rejetés sur la côte [de la Gaule]. César les attendit en vain quelque temps; et comme il craignait que la saison ne l'empêchât de naviguer, car l'équinoxe approchait, il fut forcé de serrer les troupes sur la flotte. Il leva l'ancre au commencement de la seconde veille, par un grand calme, et atteignit la terre au point du jour, sans qu'un seul de ses vaisseaux eût éprouvé d'avaries.

XXIV. Il fit mettre ses navires à sec sur la plage; et après avoir tenu à Samarobrive²² l'assemblée des Gaules, il fut contraint d'établir son armée dans d'autres quartiers d'hiver que ceux des années précédentes, et de répartir les légions entre un plus grand nombre de cités, parce que la récolte du blé avait été moins abondante dans la Gaule à cause de la sécheresse : il en envoya une dans les pays des Morins, sous les ordres du lieutenant Caius Fabius; une autre chez les Nerves, sous les ordres de Quintus Cicéron; une troisième, commandée par Lucius Roscius, chez les Essues²³; il ordonna à Titus Labiénus d'hiverner avec une quatrième chez les Rémois, sur les frontières des Trévires;

faciendas curaverat numero LX, perpauca locum caperent, reliqua fere omnes rejicerentur. Quas quum aliquamdiu Cæsar frustra exspectasset, ne anni tempore a navigatione excluderetur, quod æquinoctium suberat, necessario angustius milites collocavit, ac summa tranquillitate consecuta, secunda inita quum solvisset vigilia, prima luce terram attigit, omnesque incolomes naves perduxit.

XXIV. Subductis navibus, consilioque Gallorum Samarobrivæ peracto, quod eo anno frumentum in Galliâ propter siccitates angustius provenerat, coactus est aliter ac superioribus annis exercitum in hibernis collocare, legionesque in plures civitates distribuere : ex quibus unam in Morinos ducendam Caio Fabio legato dedit; alteram in Nervios Quinto Ciceroni; tertiam in Essuos Lucio Roscio; quartam in Remis cum Tito Labieno in confinio Treverorum hiemare jussit; tres in Belgio collocavit : his Marcum Cras-

et en plaça trois en Belgique²⁴, sous le commandement du questeur Marcus Crassus, et des lieutenants Lucius Munatius Plancus et Caius Trebonius. Il envoya la légion qu'il avait récemment levée au delà du Pô, et cinq cohortes chez les Éburons, dont la plus grande partie habitent entre la Meuse et le Rhin, et qui alors étaient placés sous la domination d'Ambiorix et de Cativolce. Il donna le commandement de ces troupes au lieutenant Q. Titurius Sabinus et L. Arunculeius Cotta. En disséminant ainsi les légions, il espérait pouvoir atténuer les inconvénients que présentait la rareté des grains; et cependant les quartiers d'hiver de toutes ces légions, excepté celle que Lucius Roscius avait conduite dans la contrée la plus pacifique et la plus paisible des Gaules, étaient concentrées sur une étendue de cent mille pas²⁵. Quant à lui, il résolut de rester dans la Gaule, jusqu'à ce qu'il eût établi les légions, et acquis la certitude que les quartiers d'hiver étaient fortifiés.

XXV. Il y avait chez les Carnutes²⁶ un homme né dans le rang le plus élevé, Tasgétius²⁷, dont les aïeux avaient régné sur le pays. César, pour le récompenser de son courage, de son dévouement à sa personne, et des services

sum, quæstorem, et Lucium Munatium Plancum et Caium Trebonium, legatos, præfecit. Unam legionem, quam proxime trans Padum conscripserat, et cohortes quinque, in Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam ac Rhenum, qui sub imperio Ambiorigis et Cativolci erant, misit. His militibus Q. Titurium Sabinum et L. Aurunculeium Cottam, legatos, præesse jussit. Ad hunc modum distributis legionibus, facillime inopiæ frumentariæ sese mederi posse existimavit: atque harum tamen omnium legionum hibernâ (præter eam quam Lucio Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat) millibus passuum centum continebantur. Ipse interea, quoad legiones collocasset munitaque hiberna cognovisset, in Gallia morari constituit.

XXV. Erat in Carnutibus summo loco natus Tasgetius, cujus majores in sua civitate regnum obtinuerant. Huic Cæsar, pro ejus virtute atque in se benevolentia, quod in omnibus bellis singulari

signalés qu'il lui avait rendus dans toutes les guerres, l'avait réintégré dans la dignité de ses ancêtres. Cette année était déjà la troisième de son règne, lorsque ses ennemis le tuèrent publiquement, et il y eut même un grand nombre d'habitants de la cité qui participèrent à cet attentat. Quand la nouvelle en fut portée à César, il craignit, parce qu'il y avait plusieurs complices, que la cité ne fût par eux entraînée à la révolte, et il donna ordre à Lucius Plancus de se rendre sans retard avec sa légion de la Belgique dans le pays des Carnutes, d'y prendre ses quartiers d'hiver, et de lui envoyer ceux des assassins de Tasgétius dont il pourrait s'emparer. Sur ces entrefaites, il fut informé par tous les lieutenants et les questeurs qu'il avait mis à la tête des légions, qu'ils étaient arrivés dans les quartiers d'hiver, et que ces quartiers étaient fortifiés.

XXVI. Dans les quinze jours qui suivirent l'entrée des légions dans les quartiers, il y eut tout à coup un commencement de révolte provoqué par Ambiorix et Cativolce. Ceux-ci s'étaient portés d'abord jusqu'à l'extrémité de leur territoire pour recevoir Sabinus et Cotta, et ils avaient même amené des vivres dans les quartiers; mais, excités par les envoyés du Trévire Indutiomare, ils ameutèrent leurs gens,

ejus opera fuerat usus, majorum locum restituerat. Tertium jam hunc annum regnantem inimici palam, multis etiam ex civitate auctoribus, interfecerunt. Defertur ea res ad Cæsarem. Ille veritus, quod ad plures pertinebat, ne civitas eorum impulsu deficeret, Lucium Plancum cum legione ex Belgio celeriter in Carnutes proficisci jubet ibique hiemare : quorumque opera cognoverit Tasgetium interfectum, hos comprehensos ad se mittere. Interim ab omnibus legatis quæstoribusque, quibus legiones tradiderat, certior factus est, in hiberna perventum locumque hibernis esse munitum.

XXVI. Diebus circiter quindecim, quibus in hiberna ventum est, initium repentini tumultus ac defectionis ortum est ab Ambiorige et Cativolco : qui quum ad fines regni sui Sabino Cottæque præsto fuissent, frumentumque in hiberna comportavissent, Indutiomari Treveri nuntiis impulsu, suos concitaverunt, subitoque

écrasèrent par une attaque soudaine les soldats détachés pour couper du bois, et vinrent assiéger le camp avec des forces considérables. Les nôtres s'armèrent en un instant, montèrent sur le rempart, et envoyèrent la cavalerie espagnole pour faire une diversion; cette cavalerie battit les ennemis, et ceux-ci, désespérant du succès, cessèrent l'attaque. Alors, suivant leur coutume, ils se mirent à crier qu'on leur envoyât pour parlementer quelques-uns de nos hommes, « qu'ils voulaient nous parler de choses qui nous intéressaient comme eux, et qui pourraient, ils en avaient l'espoir, aplanir les difficultés. »

XXVII. On envoya pour conférer avec eux Caius Arpineus, chevalier romain, ami de Quintus Titurius, et l'Espagnol Quintus Junius, qui déjà avait été député plusieurs fois par César vers Ambiorix; ce dernier leur parla ainsi : « Il ne cache pas qu'il a de grandes obligations à César pour les bienfaits qu'il en a reçus; car le général romain l'a affranchi des tributs qu'il payait habituellement aux Aduatiques, ses voisins; et il a délivré son fils et son neveu, envoyés en otages chez les Aduatiques, et retenus par ces peuples en esclavage et dans les fers. Quant à lui, Ambiorix, en ce qui touche l'attaque du camp, il n'a point

oppressis lignatoribus, magna manu ad castra oppugnatum venerunt. Quum celeriter nostri arma cepissent vallumque ascendissent, atque una ex parte Hispanis equitibus emissis, equestri prælio superiores fuissent, desperata re, hostes suos ab oppugnatione reducerunt. Tum suo more conclamaverunt, uti aliqui ex nostris ad colloquium prodirent: « habere sese quæ de re communi dicere vellent, quibus rebus controversias minui posse sperarent. »

XXVII. Mittitur ad eos colloquendi causa Caius Arpineus, eques Romanus, familiaris Quinti Titurii, et Quintus Junius ex Hispania quidam, qui jam ante missu Cæsaris ad Ambiorigem ventitare consuevit; apud quos Ambiorix ad hunc modum locutus est: « sese pro Cæsaris in se beneficiis plurimum ei confiteri debere, quod ejus opera stipendio liberatus esset, quod Aduaticis finitimis suis pendere consuisset; quodque ei et filius et fratris

agi avec préméditation ou de son plein gré, mais pour obéir à la volonté des cités : car tel était le caractère de son pouvoir, qu'il n'avait pas plus de droits sur la multitude que la multitude n'en avait sur lui. La cité n'avait entrepris cette guerre que par l'impuissance où elle se trouvait de résister à la ligue formée tout à coup dans la Gaule ; la faiblesse de ses ressources prouvait l'exactitude de cette assertion, car il n'était pas tellement ignorant qu'il pût espérer de vaincre avec ses troupes le peuple romain ; l'affaire avait été décidée d'un commun accord par tous les Gaulois. Ce jour avait été fixé pour attaquer en même temps tous les quartiers d'hiver, afin qu'il fût impossible aux légions de se porter secours les unes aux autres ; il était difficile que des Gaulois aient refusé à d'autres Gaulois de combattre avec eux, surtout quand l'entreprise avait pour but de reconquérir la liberté du pays. Après avoir satisfait par patriotisme au vœu de ses concitoyens, il était tenu maintenant de s'acquitter par reconnaissance de ce qu'il devait à César ; il demandait à Titurius, et le suppliait comme son hôte de le sauver, lui et ses soldats. Une nombreuse troupe de Germains avait passé le Rhin, et devait arriver sous deux jours. Les Romains pouvaient

Plus ab Cæsare remissi essent, quos Aduatuci, obsidum numero missos, apud se in servitute et catenis tenuissent : neque id, quod fecerit de oppugnatione castrorum, aut judicio aut voluntate sua fecisse, sed coactu civitatis ; suaque esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet juris in se multitudo, quam ipse in multitudinem. Civitati porro hanc fuisse belli causam, quod repentinæ Gallorum conjurationi resistere non potuerit : id se facile ex humilitate sua probare posse, quod non adeo sit imperitus rerum, ut suis copiis populum Romanum se superare posse confidat : sed esse Galliæ commune consilium ; omnibus hibernis Cæsaris oppugnandis hunc esse dictum diem, ne qua legio alteræ legioni subsidio venire posset : non facile Gallos Gallis negare potuisse, præsertim quum de recuperanda communi libertate consilium initum videretur. Quibus quoniam pro pietate satisfecerit, habere nunc se rationem officii pro beneficiis Cæsaris ; monere, orare

décider, avant que les peuples voisins ne fussent prévenus, s'ils voulaient faire sortir leurs troupes des quartiers d'hiver, et les conduire, soit auprès de Cicéron, soit auprès de Labiénus, qui se trouvaient, l'un à cinquante mille pas de là, et l'autre encore un peu plus loin. Il promettait, sous la foi du serment, que les troupes traverseraient son territoire en toute sûreté; en agissant ainsi, il servait les intérêts de la cité, qui n'en serait plus surchargée par le cantonnement des troupes, et il acquittait envers César la dette de la reconnaissance. » Quand il eut ainsi parlé, il s'éloigna.

XXVIII. Arpineius et Junius rapportèrent aux lieutenants ce qu'ils venaient d'apprendre. Ceux-ci, troublés par cette révélation inattendue, jugèrent prudent, quoiqu'elle eût été faite par un ennemi, de se tenir sur leurs gardes. Ce qui les frappait surtout, c'est qu'une cité aussi obscure, aussi petite que celle des Éburons, ait osé de son propre mouvement faire la guerre aux Romains, et ce fait leur paraissait à peine croyable. C'est pourquoi l'affaire fut portée devant un conseil, où elle donna lieu à de grandes discussions. L. Arunculeius, ainsi que la plupart

Titurium pro hospitio, ut suæ ac militum saluti consulat : magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse; hanc adfore biduo. Ipsorum esse consilium, velintne prius, quam finitimi sentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter L, alter paullo amplius ab his absit. Illud se polliceri et jurejurando confirmare, tutum iter per fines suos daturum; quod quum faciat, et civitati sese consulere, quod hibernis levetur, et Cæsari pro ejus meritis gratiam referre.» Hac oratione habita, discedit Ambiorix.

XXVIII. Arpineius et Junius, quæ audierunt, ad legatos deferunt. Illi, repentina re perturbati, etsi ab hoste ea dicebantur, tamen non negligenda existimabant : maximeque hac re permovebantur, quod, civitatem ignobilem atque humilem Eburonum sua sponte populo Romano bellum facere ausam, vix erat credendum. Itaque ad consilium rem deferunt, magnaue inter eos ex-

des tribuns militaires, et les centurions des premiers rangs, étaient d'avis « qu'il ne fallait rien précipiter, et qu'on ne devait point quitter les quartiers d'hiver sans en avoir reçu l'ordre de César; » ils représentaient « qu'on pouvait, dans les camps retranchés, résister aux Germains, quelque nombreux qu'ils fussent ; on en avait la preuve dans la première attaque des barbares, qu'ils avaient repoussés vaillamment en leur faisant éprouver de grandes pertes ; ils n'étaient point gênés par le manque de vivres ; les cantonnements voisins et César leur enverraient des secours. » Ils demandaient enfin « s'il y avait rien de plus irrésolû et de plus honteux que de s'en rapporter à l'ennemi pour décider les affaires les plus importantes? »

XXIX. Titurius était d'un avis contraire, et s'écriait « qu'il ne serait plus temps d'agir quand les troupes ennemies, grossies par les Germains, se seraient réunies en plus grand nombre, ou qu'on aurait éprouvé quelque désastre dans les cantonnements voisins ; il fallait se décider tout de suite, car le temps pressait. Il pensait que César était parti pour l'Italie, car autrement les Carnutes n'auraient point tué Tasgétius, et les Éburons, s'il avait été là, ne seraient

assistit controversia. L. Aurunculeius compluresque tribuni militum et primorum ordinum centuriones « nihil temere agendum, neque ex hibernis injussu Cæsaris discedendum » existimabant : « quantavis magnas etiam copias Germanorum sustineri posse munitis hibernis » docebant : « rem esse testimonio, quod primum hostium impetum, multis ultro vulneribus illatis, fortissime sustinuerint : re frumentaria non premi : interea et ex proximis hibernis et a Cæsare conventura subsidia ; » postremo, « quid esse levius aut turpius, quam auctore hoste, de summis rebus capere consilium? »

XXIX. Contra ea Titurius « sero facturos » clamitabat, « quum majores hostium manus, adjunctis Germanis, convenissent, aut quum aliquid calamitatis in proximis hibernis esset acceptum : brevem consulendi esse occasionem ; Cæsarem arbitrari profectum in Italiam : neque aliter Carnutes interficiundi Tasgetii consilium fuisse capturos, neque Eburones, si ille adesset, tanta cum con-

point venus sous les remparts du camp, en montrant pour nous un si grand mépris. Ce n'est point le conseil de l'ennemi, mais le fait en lui-même qu'il faut considérer; le Rhin est derrière nous; la mort d'Arioviste et nos précédentes victoires causent aux Germains une douleur profonde; soumise après tant d'affronts à la domination romaine, et déchuë de sa vieille gloire militaire, la Gaule est en feu. Qui pourrait croire enfin qu'Ambiorix donne, sans motifs fondés, un pareil conseil! Quant à moi, mon avis, quoi qu'il arrive, ne peut nous compromettre en rien. Si la situation reste la même, nous rejoindrons sans danger la légion la plus rapprochée de nous; si toute la Gaule marche d'accord avec les Germains, la rapidité seule peut nous sauver. Mais, si l'on suit l'avis de Cotta et de ceux qui me combattent, qu'arrivera-t-il? On évite le danger quant à présent; mais on n'en aura pas moins la famine à craindre, à la suite d'un long siège. »

XXX. Les deux partis qui s'étaient formés dans le camp discutèrent de cette manière, et Cotta, ainsi que les centurions des premiers rangs, ayant combattu l'opinion de Sabinus avec opiniâtreté, celui-ci s'écria : « Emportez-le, puisque vous le voulez ainsi; » et il ajouta d'une voix plus

temptione nostri ad castra venturos esse : non hostem auctorem, sed rem spectare ; subesse Rhenum, magno esse Germanis dolori Ariovisti mortem et superiores nostras victorias : ardere Galliam, tot contumeliis acceptis sub populi Romani imperium redactam, superiore gloria rei militaris extincta. » Postremo, « quis hoc sibi persuaderet, sine certa re Ambiorigem ad ejusmodi consilium descendisse? Suam sententiam in utramque partem esse tutam : si nihil esset durius, nullo cum periculo ad proximam legionem perventuros; si Gallia omnis cum Germanis consentiret, unam esse in celeritate positam salutem. Cottæ quidem atque eorum, qui dissentirent, consilium quem haberet exitum? in quo si non præsens periculum, at certe longinqua obsidione fames esset pertimescenda. »

XXX. Hac in utraque parte disputatione habita, quum a Cotta primisque ordinibus acriter resisteretur, « Vincite, inquit, si ita

forte, pour être entendu par une grande partie des soldats : « Certes, ce n'est pas moi qui de vous tous ai le plus peur de la mort ; ceux-là [les soldats] jugent bien les choses, et s'il arrive quelque désastre, ils vous en demanderont compte. Ils seront, si vous le permettez, réunis dans deux jours aux troupes des cantonnements voisins, ils partageront avec les autres les chances de la guerre, et ils ne périront point par le fer ou la faim, isolés et relégués loin de leurs compagnons d'armes. »

XXXI. L'assemblée est levée ; les soldats prennent les deux lieutenants par les mains et les prient « de ne pas jeter l'armée dans le plus grand danger par leurs dissentiments et leur obstination : tout ira bien, soit qu'on reste, soit qu'on parte, si tout le monde est du même avis et veut la même chose ; mais, si les chefs se divisent, les soldats se voient perdus sans ressources. » La discussion se prolongea jusqu'au milieu de la nuit. Enfin Cotta cède et consent ; l'avis de Sabinus l'emporte ; l'ordre est donné de partir au point du jour ; on veille pendant le reste de la nuit. Chaque soldat inspecte ses effets pour voir ce qu'il peut emporter et quelle partie de l'équipement d'hiver il sera forcé d'abandonner dans les quartiers. Ils s'arrangent

multis, » Sabinus, et id clariore voce, ut magna pars militum exaudiret : « Neque is sum, inquit, qui gravissime ex vobis mortis periculo terrear : hi sapient, et, si gravius quid acciderit, abs te rationem reposcent : qui, si per te liceat, perendino die cum proximis hibernis conjuncti, communem cum reliquis belli casum sustineant, nec rejecti et relegati longe ab ceteris aut ferro aut fame intereant. »

XXXI. *Consurgitur ex consilio ; comprehendunt utrumque et orant, « ne sua dissensione et pertinacia rem in summum periculum deducant : facilem esse rem, seu maneant, seu proficiantur, si modo unum omnes sentiant ac probent ; contra in dissensione nullam se salutem perspicere. » Res disputatione ad mediam noctem perducitur. Tandem dat Cotta permotus manus ; superat sententia Sabini. Pronuntiatur, prima luce ituros : consumitur vigiliis reliqua pars noctis, quum sua quisque miles*

de manière à ne pouvoir rester sans danger, et à augmenter les périls de la route par la fatigue et la privation de sommeil. Au point du jour, ils sortirent du camp comme des hommes convaincus que le conseil d'Ambiorix était donné, non par un ennemi, mais par un ami dévoué, et ils marchèrent sur une ligne très-étendue, et avec une grande quantité de bagages.

XXXII. En entendant du bruit pendant la nuit et en voyant nos hommes sur pied, les Gaulois jugèrent qu'on s'apprêtait à partir, et se séparant en deux bandes, ils se placèrent en embuscade au milieu des bois, dans une position avantageuse où ils se trouvaient cachés, à deux mille pas environ, et là ils attendaient l'arrivée de nos troupes : la plus grande partie de l'armée étant descendue dans une vallée profonde, ils se montrèrent tout à coup aux deux extrémités, et pressant l'arrière-garde en même temps qu'ils empêchaient la tête de la colonne de gravir les hauteurs, ils engagèrent le combat, au moment où nous nous trouvions dans la position la plus désavantageuse.

XXXIII. Alors Titurius, comme un homme qui n'avait pris aucune précaution à l'avance, s'agite, court d'un côté

circumspiceret, quid secum portare posset, quid ex instrumentis hibernorum relinquere cogeretur. Omnia excogitantur, quare nec sine periculo maneatur, et languore militum et vigiliis periculum augeatur. Prima luce sic ex castris proficiscuntur, ut quibus esset persuasum, non ab hoste, sed ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum, longissimo agmine maximisque impedimentis.

XXXII. At hostes posteaquam ex nocturno fremitu vigiliisque de profectioe eorum senserunt, collocatis insidiis bipartito in silvis opportuno atque occulto loco, a millibus passuum circiter duobus, Romanorum adventum exspectabant : et, quum se major pars agminis in magnam convallem demisisset, ex utraque parte ejus vallis subito se ostenderunt, novissimosque premere et primos prohibere ascensu atque iniquissimo nostris loco prælium committere cœperunt.

XXXIII. Tum demum Titurius, [ut] qui nihil ante providisset,

et d'autre, et range les cohortes, mais en hésitant, et l'on eût dit que tout lui manquait à la fois, car c'est là ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui sont obligés d'arrêter un plan de bataille quand l'action est engagée. De son côté, Cotta, qui avait pensé que cette attaque pouvait avoir lieu pendant la marche, et qui par cela même n'avait point voulu qu'on partit, prenait toutes les précautions nécessaires pour sauver l'armée : il remplissait les devoirs d'un général en donnant des ordres, en encourageant les troupes, et les devoirs d'un soldat en combattant de sa personne. Comme il était difficile aux chefs, à cause de la longueur des colonnes, de se porter partout et d'aviser à tout ce qui devait se faire sur chaque point, ils firent donner l'ordre aux soldats d'abandonner les bagages et de se former en cercle. Quoique cette manœuvre, dans une pareille situation, ne fût point blâmable, elle eut cependant de fâcheux résultats, car elle affaiblit la confiance de nos soldats, et rendit les ennemis plus ardents à l'attaque, parce qu'ils pensaient qu'on ne l'avait exécutée que sous l'impression d'une grande terreur et par désespoir. Il arriva en outre (et il ne pouvait en être autrement) que les soldats s'éloignèrent des enseignes pour courir çà et là ; chacun se pré-

trepidare et concursare, cohortesque disponere ; hæc tamen ipsa timide atque ut eum omnia deficere viderentur : quod plerumque iis accidere consuevit, qui in ipso negotio consilium capere coguntur. At Cotta, qui cogitasset hæc posse in itinere accidere, atque ob eam causam profectionis auctor non fuisset, nulla in re communi saluti deerat, et in appellandis cohortandisque militibus imperatoris et in pugna militis officia præstabat. Quum propter longitudinem agminis minus facile per se omnia obire et, quid quoque loco faciendum esset, providere possent, jusserunt pronuntiari, ut impedimenta relinquerent atque in orbem consisterent. Quod consilium etsi in ejusmodi casu reprehendendum non est, tamen incommode accidit : nam et nostris militibus spem minuit, et hostes ad pugnandum alacriores effecit, quod non sine summo timore et desperatione id factum videbatur. Præterea accidit (quod fieri necesse erat) ut vulgo milites ab signis disce-

cipitait vers les bagages pour chercher et prendre ce qu'il avait de plus précieux, et de tous côtés c'étaient des cris et des pleurs.

XXXIV. Les barbares ne manquèrent point d'habileté, car leurs chefs firent crier par toute l'armée « que personne ne quittât son rang; qu'ils auraient pour butin et qu'on leur réserverait tout ce qu'abandonneraient les Romains; et que par cela même, il ne s'agissait que de vaincre. » Les combattants, des deux côtés, étaient égaux en nombre et montraient la même valeur; cependant les nôtres, quoique livrés à eux-mêmes par leur général et abandonnés par la fortune, mettaient dans leur courage tout l'espoir de leur salut, et chaque fois qu'une cohorte chargeait, un grand nombre d'ennemis tombaient sous ses coups. Ambiorix s'en aperçut et donna ordre aux Gaulois de lancer leurs traits de loin, de ne point s'approcher de trop près, et de se replier partout où les Romains prendraient l'offensive: « Grâce à la légèreté de leur équipement et à leur habitude de cette manœuvre, cette tactique ne présentait pour eux aucun danger; ils poursuivraient les Romains lorsque ceux-ci se retireraient vers les drapeaux. »

derent, quæque quisque eorum carissima haberet, ab impedimentis petere atque abripere properaret, clamore et fletu omnia complerentur.

XXXIV. At barbaris consilium non defuit; nam duces eorum tota acie pronuntiare jusserunt, « ne quis ab loco discederet: illorum esse prædam, atque illis reservari, quæcumque Romani reliquissent: proinde omnia in victoria posita existimarent. » Erant et virtute et numero pugnandi pares, nostri tamen, etsi ab duce et a fortuna deserebantur, tamen omnem spem salutis in virtute ponebant et, quoties quæque cohors procurrerat, ab ea parte magnus hostium numerus cadebat. Qua re animadversa, Ambiorix pronuntiare jubet, ut procul tela conjiciant, neu propius accedant, et quam in partem Romani impetum fecerint, cedant: « levitate armorum et quotidiana exercitatione nihil his noceri posse: rursus se ad signa recipientes insequantur. »

XXXV. Les Gaulois exécutèrent ponctuellement cet ordre; et chaque fois qu'une cohorte se détachait de la masse formée en cercle pour charger, ils fuyaient avec une grande rapidité devant elle. Pendant ce temps, nous nous trouvions nécessairement découverts, et nous recevions les traits des barbares sur le flanc que la charge avait dégarni. Puis, quand les cohortes revenaient pour reprendre leur place, elles étaient entourées, et par ceux qui avaient fui devant elles, et par ceux qui s'étaient tenus près de nous²⁸. Quand elles voulaient se maintenir en place, elles ne pouvaient ni utiliser leur courage [*parce que l'ennemi leur échappait en fuyant*], ni se dérober, à cause de leur masse serrée, aux traits qu'un si grand nombre d'assaillants lançait contre elles. Cependant, malgré tant de désavantages et de grandes pertes, les nôtres ne cédaient pas; le jour était très-avancé, et ils s'étaient battus depuis le lever du soleil jusqu'à la huitième heure sans avoir rien fait qui fût indigne de leur courage. En ce moment T. Balventio, brave soldat qui l'année précédente avait rempli les fonctions de primipilaire, et qui jouissait d'un grand crédit, a les deux cuisses transpercées par un javelot; Q. Lucanius, qui avait le même grade, est tué en combat-

XXXV. Quo præcepto ab iis diligentissime observato, quum quæpiam cohors ex orbe excesserat atque impetum fecerat, hostes velocissime refugiebant. Interim eam partem nudari necesse erat et ab latere aperto tela recipi. Rursus, quum in eum locum, unde erant egressi, reverti cœperant, et ab iis qui cesserant, et ab iis qui proximi steterant, circumveniebantur; sin autem locum tenere vellent, nec virtuti locus relinquebatur, neque ab tanta multitudine coniecta tela conferti vitare poterant. Tamen tot incommodis conflictati, multis vulneribus acceptis, resistebant, et magna parte diei consumpta, quum a prima luce ad horam octavam pugnaretur, nihil quod ipsis esset indignum, committebant. Tum T. Balventio, qui superiore anno primum pilum duxerat, viro forti et magnæ auctoritatis, utrumque femur tragula trajicitur; Q. Lucanius, ejusdem ordinis, fortissime pugnans, dum circumvento filio subvenit, interficitur; L. Cotta, legatus, omnes co-

tant avec une très-grande bravoure, tandis qu'il porte secours à son fils enveloppé par l'ennemi; le lieutenant L. Cotta, au moment où il encourage les cohortes et parcourt les rangs, est blessé d'un coup de fronde en pleine figure.

XXXVI. Effrayé de ce qui se passe, Q. Titurius aperçoit de loin Ambiorix, qui encourage les siens, et il lui envoie Cn. Pompée, son interprète, pour le prier de l'épargner ainsi que ses soldats. Ambiorix interpellé répond « que s'il veut s'entretenir avec lui, il le peut; qu'il espère obtenir de son armée qu'elle accordera la vie sauve aux Romains; qu'il ne sera fait aucun mal à Titurius, et qu'il en prend l'engagement. » Titurius propose à Cotta blessé de se retirer avec lui de la mêlée s'il le juge convenable, et d'aller ensemble conférer avec Ambiorix; ils obtiendront, il l'espère, du chef gaulois, la vie sauve pour eux-mêmes et pour l'armée. Cotta déclare qu'il ne se rendra point auprès d'un ennemi qui a les armes à la main, et il persiste dans cette résolution.

XXXVII. Sabinus dit aux tribuns qui étaient là autour de lui et aux centurions des premiers rangs de le suivre; quand il fut près d'Ambiorix, celui-ci lui donna ordre de

hortes ordinesque adhortans, in adversum os funda vulneratur.

XXXVI. His rebus permotus Q. Titurius, quum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset, interpretem suam, Cn. Pompeium, ad eum mittit, rogatum ut sibi militibusque parcat. Ille appellatus respondit: « si velit secum colloqui, licere; sperare a multitudine impetrari posse, quod ad militum salutem pertineat; ipsi vero nihil nocitum iri, inque eam rem se suam fidem interponere. » Ille cum Cotta saucio communicat, si videatur, pugna ut excedant et cum Ambiorige una colloquantur: sperare ab eo de sua ac militum salute impetrare posse. Cotta se ad armatum hostem iturum negat, atque in eo constitit.

XXXVII. Sabinus, quos in præsentia tribunos militum circum se habebat et primorum ordinum centuriones, se sequi jubet, et quum propius Ambiorigem accessisset, jussus arma abjicere, imperatum facit, suisque, ut idem faciant, imperat. Interim, dum

déposer ses armes; il obéit, et commanda aux siens de faire comme lui. On disputa ensuite les conditions; et tandis qu'Ambiorix prolongeait à dessein l'entretien, Sabinus fut entouré et tué. Alors les barbares, suivant l'usage, acclament la victoire, poussent des hurlements, se précipitent sur les nôtres et les enfoncent. Cotta fut tué en se défendant, avec un grand nombre de soldats; les autres se retirèrent dans le camp qu'ils venaient de quitter, et parmi ces derniers le porte-aigle L. Pétrosidius, en se voyant pressé par une foule d'ennemis, jeta son aigle dans les retranchements et tomba en avant du rempart, en se battant avec la plus grande vigueur. Ceux qui avaient survécu, assiégés dans le camp, s'y défendirent avec peine jusqu'à la nuit; et pendant cette nuit, désespérant de leur salut, ils s'entre-tuèrent tous. Les quelques hommes qui échappèrent au carnage, après avoir marché au hasard à travers les bois, arrivèrent aux quartiers du lieutenant T. Labiénus, et l'informèrent de ce qui s'était passé.

XXXVIII. Enorgueilli de cette victoire, Ambiorix part tout de suite avec sa cavalerie pour se rendre chez les Aduatiques, qui confinaient à ses États; il marche jour et nuit et ordonne à son infanterie de le suivre. Après avoir fait part

de conditionibus inter se agunt longiorque consulto ab Ambiorige instituitur sermo, paulatim circumventus interficitur. Tum vero suo more victoriam conclamant atque ululatum tollunt, impetuque in nostros facto, ordines perturbant. Ibi L. Cotta pugnans interficitur cum maxima parte militum, reliqui se in castra recipiunt, unde erant egressi : ex quibus L. Petrosidius aquifer, quum magna multitudine hostium premeretur, aquilam intra vallum projecit, ipse pro castris fortissime pugnans occiditur. Illi ægre ad noctem oppugnationem sustinent : noctu ad unum omnes, desperata salute, se ipsi interficiunt. Pauci ex prælio elapsi, incertis itineribus per silvas ad T. Labienum legatum in Æberna perveniunt, atque eum de rebus gestis certiore faciunt.

XXXVIII. Hac victoria sublatus Ambiorix, statim cum equitatu in Aduaticos, qui erant ejus regno finitimi, profiscitur; neque noctem neque diem intermittit, peditatumque sese subsequi jubet.

de l'événement aux Aduatiques, il se rend le lendemain chez les Nerviens, et les engage « à ne pas laisser échapper l'occasion de s'affranchir pour toujours et de se venger des Romains, qui leur ont fait subir tant d'outrages; il leur dit que deux lieutenants ont été tués, qu'une grande partie de l'armée a péri; ce n'est point une grande affaire de passer par les armes, en tombant sur elle à l'improviste, la légion de Cicéron, en quartiers d'hiver dans leur pays; il promet de les seconder dans ce coup de main. » Ce discours décide facilement les Nerviens.

XXXIX. Ceux-ci envoient sans retard des courriers à tous les peuples qui leur étaient soumis : aux Centrons, aux Grudes, aux Levakes, aux Pleumoxes, aux Geidunes²⁹; ils rassemblent le plus grand nombre de troupes qu'ils peuvent, et marchent tout de suite avec une rapidité extraordinaire contre les cantonnements de Cicéron, qui n'avait point encore reçu la nouvelle de la mort de Titurius. Quelques hommes qui s'étaient dispersés dans les forêts pour couper du bois et des fascines furent surpris (et c'était là un malheur inévitable), par l'arrivée soudaine des cavaliers gaulois. Après les avoir entourés, les Éburons, les Nerviens, les Aduatiques, ainsi que leurs alliés et leurs clients,

Re demonstrata, Aduaticisque concitatis, postero die in Nervios pervenit, hortaturque « ne sui in perpetuum liberandi atque ulciscendi Romanos pro iis, quas acceperint, injuriis occasionem dimittant : interfectos esse legatos duos magnamque partem exercitus interisse demonstrat; nihil esse negotii, subito oppressam legionem, quæ cum Cicerone hiemet, interfici; se ad eam rem profitetur adiutorem. » Facile hac oratione Nervii persuadet.

XXXIX. Itaque, confestim dimissis nuntiis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumoxios, Geidunos, qui omnes sub eorum imperio sunt, quam maximas manus possunt, cogunt, et de improvviso ad Ciceronis hiberna advolant, nondum ad eum fama de Titurii morte perlata. Huic quoque accidit (quod fuit necesse) ut nonnulli milites, qui lignationis munitionisque causa in silvas discessissent, repentino equitum adventu interciperentur. His cir-

commencèrent avec des forces considérables l'attaque contre la légion : les nôtres coururent immédiatement aux armes, et se placèrent sur le rempart. Ce jour-là, ils résistèrent avec peine, parce que l'ennemi avait mis toutes ses espérances dans la rapidité de ses manœuvres, et que, vainqueur cette fois, il se croyait sûr de l'être toujours.

XL. Cicéron envoya sur-le-champ des lettres à César, en offrant, à ceux qui les feraient parvenir, de grandes récompenses; mais toutes les routes étaient occupées par l'ennemi, et les courriers furent interceptés. Pendant la nuit on éleva, avec une promptitude extraordinaire, cent vingt tours à l'aide des matériaux qu'on avait apportés dans le camp pour le retrancher, et on compléta les fortifications. Le lendemain, les ennemis, avec des forces beaucoup plus considérables encore, commencent le siège et comblent le fossé; les nôtres résistent avec la même vigueur que la veille. Les choses se passent de même pendant les deux jours suivants : on travaille sans relâche toute la nuit; il est impossible aux malades et aux blessés de prendre un instant de repos : on dispose pendant la nuit tout ce qui est nécessaire pour repousser l'assaut du

cumventis, magna manu Eburones, Nervii, Aduatuci atque horum omnium socii et clientes, legionem oppugnare incipiunt : nostri celeriter ad arma concurrunt, vallum conscendunt. Ægre is dies sustentatur, quod omnem spem hostes in celeritate ponebant, atque hanc adepti victoriam, in perpetuum se fore victores confidebant.

XL. Mittuntur ad Cæsarem confestim ab Cicerone litteræ, magnis propositis præmiis, si pertulissent. Obsessis omnibus viis, missi intercipiuntur. Noctu ex ea materia, quam munitionis causa comportaverant, turres admodum cxx excitantur incredibili celeritate : quæ deesse operi videbantur, perficiuntur. Hostes postero die, multo majoribus coactis copiis, castra oppugnant, fossam complent. Eadem ratione, qua pridie, ab nostris resistitur : hoc idem reliquis deinceps fit diebus. Nulla pars nocturni temporis ad laborem intermittitur : non ægris, non vulneratis facultas quietis

lendemain, on prépare une grande quantité de pieux brûlés par le bout et de javelines de rempart; les tours sont exhaussées et garnies de plates-formes; on fabrique avec des branches d'arbres des claies et des mantelets. Cicéron lui-même, quoique très-mal portant, ne prenait pas même pendant la nuit un seul instant de repos, et les soldats en se pressant tous autour de lui, et en le suppliant, le forçaient de se ménager.

XLI. Les chefs des Nerviens, et les hommes les plus considérables de cette peuplade qui pouvaient approcher Cicéron et avaient avec lui des rapports d'amitié, disent qu'ils veulent conférer avec lui. L'entrevue est accordée, et ils répètent tout ce qu'Ambiorix avait dit à Titurius : « La Gaule entière est sous les armes; les Germains ont passé le Rhin, ils assiègent les quartiers d'hiver de César et des autres généraux. Ils parlent en outre de la mort de Titurius, et d'Ambiorix pour faire parade de leur fidélité. On se trompe, si l'on attend quelques secours de ceux qui désespèrent de leurs propres affaires : quant à eux, ils ne sont animés d'aucune intention hostile à l'égard de Cicéron et du peuple romain; ils se plaignent seulement d'avoir chez eux nos troupes en quartiers d'hiver, et ils ne

datur : quæcumque ad proximi diei oppugnationem opus sunt, noctu comparantur : multæ præustæ sudes, magnus muralium pilorum numerus instituitur; turres contabulantur, pinnæ loricaeque ex cratibus attexuntur. Ipse Cicero, quum tenuissima validudine esset, ne nocturnum quidem sibi tempus ad quietem relinquebat, ut ultro militum concursu ac vocibus sibi parcere cogeretur.

XLI. Tunc duces principesque Nerviorum, qui aliquem sermonis aditum causamque amicitiae cum Cicerone habebant, colloqui sese velle dicunt. Facta potestate, eadem quæ Ambiorix cum Titurio egerat, commemorant, « omnem esse in armis Galliam, Germanos Rhenum transisse, Cæsaris reliquorumque hiberna oppugnari. » Addunt etiam de Sabini morte. Ambiorigem ostentant fidei faciundæ causa : errare eos dicunt, si quidquam ab his præsidii sperent, qui suis rebus diffidant ; « sese tamen hoc esse in

voudraient pas qu'ils prennent l'habitude de se cantonner ainsi ; les Romains peuvent sortir sains et saufs de leurs camps d'hiver, et se rendre sans crainte partout où ils le jugeront convenable. » Cicéron ne répondit que ces seuls mots : « Le peuple romain n'a point l'habitude de recevoir les propositions d'un ennemi armé : s'ils veulent déposer les armes, ils peuvent, appuyés par lui, envoyer des députés à César, qui dans son équité fera droit, il l'espère, à leurs demandes. »

XLII. Les Nerviens, se voyant trompés dans leur attente, entourent les quartiers d'hiver d'un rempart de onze pieds et d'un fossé de quinze. Ils imitaient ainsi ce que nous avons fait dans les campagnes précédentes ; et comme ils nous avaient pris quelques hommes, ils étaient renseignés par ces prisonniers. Mais, comme ils ne possédaient aucun des outils de fer propres à ces travaux, ils étaient forcés de couper le gazon avec leurs épées, et de transporter la terre avec leurs mains et leurs saies. On peut juger par là combien ils étaient nombreux, car en moins de trois heures ils achevèrent la circonvallation sur une étendue de quinze mille pas. Le jour suivant, ils commencèrent à élever des tours proportionnées à la hauteur des murailles,

Ciceronem populumque Romanum animo, ut nihil nisi hiberna recusent, atque hanc inveterascere consuetudinem nolint : licere illis incolumibus per se ex hibernis discedere. et, quascumque in partes velint, sine metu proficisci. » Cicero ad hæc unum modo respondit : « non esse consuetudinem populi Romani, accipere ab hoste armato conditionem : si ab armis discedere velint, se adiutore utantur, legatosque ad Cæsarem mittant : sperare, pro ejus justitia, quæ petierint, impetraturos. »

XLII. Ab hac spe repulsi Nervii, vallo pædum XI et fossa pædum XV hiberna cingunt. Hæc et superiorum annorum consuetudine a nobis cognoverant, et quos de exercitu habebant captivos, ab iis docebantur ; sed nulla ferramentorum copia, quæ esset ad hunc usum idonea, gladiis cespites circumcidere, manibus sagulisque terram exhaurire nitebantur. Qua quidem ex re hominum multitudo cognosci potuit : nam minus horis tribus millium

à préparer et à fabriquer des faux et des tortues d'après les renseignements des prisonniers.

XLIII. Le septième jour du siège, il s'éleva un grand vent, et alors ils commencèrent à lancer avec des frondes, sur les baraques des soldats qui étaient couvertes de paille à la manière des Gaulois, des balles d'argile rougies dans le feu et des javelines enflammées. Les baraques furent bientôt allumées, et la violence du vent porta l'incendie sur tous les points du camp. Les barbares jetèrent un grand cri, comme si déjà ils avaient remporté la victoire, et ils commencèrent à pousser en avant les tours et les tortues, et à donner l'assaut au rempart avec des échelles. Nos soldats déployèrent un courage extraordinaire et montrèrent le plus grand sang-froid, car, poursuivis de tous côtés par les flammes, accablés par l'ennemi d'une grêle de traits, ils voyaient en même temps brûler leurs bagages et tout ce qu'ils possédaient, et cependant pas un seul d'entre eux ne descendit du rempart en abandonnant son poste; on peut même dire qu'ils ne retournaient point la tête pour voir ce qui se passait; mais ils combattaient tous avec le plus grand acharnement et le plus grand courage. Cette affaire fut pour nous des plus

pedum xv in circuitum munitionem perfecerunt : reliquisque diebus turres ad altitudinem valli, falces testudinesque, quas iidem captivi docuerant, parare ac facere cœperunt.

XLIII. Septimo oppugnationis die, maximo coorto vento, ferventes fusili ex argilla glandes fundis et fervefacta jacula in casas, quæ more Gallico stramentis erant tectæ, jacere cœperunt. Hæ celeriter ignem comprehenderunt et venti magnitudine in omnem locum castrorum distulerunt. Hostes, maximo clamore secuti, quasi parta jam atque explorata victoria, turres testudinesque agere et scalis vallum ascendere cœperunt. At tanta militum virtus atque ea præsentia animi fuit, ut, quum ubique flamma torrerentur maximaque telorum multitudine premerentur suaque omnia impedimenta atque omnes fortunas conflagrare intelligerent, non modo demigrandi causa de vallo decederet nemo, sed pæne ne respiceret quidem quisquam; ac tum omnes acerrime

sérieuses, mais elle eut du moins ce résultat que les ennemis eurent tant d'hommes tués et blessés, qu'ils étaient entassés au pied du rempart, et que ceux qui étaient tombés aux derniers rangs empêchaient les autres de revenir sur leurs pas. L'incendie ayant perdu un peu de son intensité, les barbares firent avancer une tour tout près du rempart : les centurions de la troisième cohorte s'éloignèrent de l'endroit où ils étaient placés, firent reculer tous leurs hommes, et appelèrent les ennemis du geste et de la voix, en les engageant à entrer s'ils le jugeaient convenable, mais personne n'osa s'avancer. Alors on lança de tous côtés des pierres qui chassèrent les barbares, et on mit le feu à la tour.

XLIV. Deux centurions d'un grand courage, qui déjà approchaient des premiers grades, T. Pullion et L. Varénus, faisaient partie de la légion. Ils étaient sans cesse en lutte pour savoir à qui l'emporterait, et chaque année ils se disputaient avec animosité le premier rang : au moment où l'affaire était vivement engagée auprès du rempart, Pullion s'écria : « Qui te fait donc hésiter, Varénus? ou quelle autre occasion peux-tu chercher pour montrer ton courage? c'est ce jour qui doit décider nos différends. » A ces

fortissimèque pugnarent. Hic dies nostris longe gravissimus fuit; sed tamen hunc habuit eventum, ut eo die maximus numerus hostium vulneraretur atque interficeretur, ut se sub ipso vallo constipaverant recessumque primis ultimi non dabant. Paulium quidem intermissa flamma, et quodam loco turri adacta et contingente vallum, tertie cohortis centuriones ex eo, quo stabant, loco recesserunt, suosque omnes removerunt; nutu vocibusque hostes, si introire vellent, vocare cœperunt, quorum progredi ausus est nemo. Tum ex omni parte lapidibus coniectis deturbati, turrisque succensa est.

XLIV. Erant in ea legione fortissimi viri centuriones, qui primis ordinibus appropinquarent, T. Pullio et L. Varenus. Hi perpetuas inter se controversias habebant, quinam anteferretur, omnibusque annis de loco summis simultatibus contendebant. Ex iis Pullio, quum acerrime ad munitiones pugnaretur, « Quid dubitas,

mots, il s'élançait hors des retranchements, et se précipitait du côté où les rangs ennemis lui paraissent le plus serrés. Varénus alors ne peut se tenir dans les retranchements, et pour ne point démeriter aux yeux de l'armée, il le suit. Pullion, n'étant plus qu'à une petite distance de l'ennemi, lance son javelot et perce un Gaulois qui s'était détaché de la masse pour l'attaquer. Celui-là mort, les autres le couvrent de leur bouclier, lancent tous ensemble leurs traits contre Pullion, et l'empêchent de retourner sur ses pas. Son bouclier est traversé par une javeline qui s'enfonçe dans le baudrier. Ce coup dérange le fourreau et arrête sa main au moment où il voulait tirer son épée; les ennemis, profitant de son embarras, l'entourent. Son rival Varénus court à lui et lui porte secours. Les ennemis abandonnent Pullion, le croyant transpercé par la javeline, et se tournent contre Varénus. Celui-ci se met tout de suite en défense avec l'épée, lutte corps à corps, tue un des assaillants, et force les autres à reculer; mais, en les poursuivant avec vivacité, il arrive à un endroit où le terrain s'abaissait, et il tombe. Pullion, à son tour, le dégage au moment où il était enveloppé; et tous deux,

inquit, Varenus? aut quem locum tuæ probandæ virtutis spectas. Hic, hic dies de nostris controversiis judicabit. » Hæc quum dixisset, procedit extra munitiones, quaque parte hostium confertissima est vis, ea irrumpit. Ne Varenus quidem tum vallo sese continet, sed omnium veritus existimationem, subsequitur mediocri spatio relicto. Pullio pilum in hostes immittit, atque unum ex multitudine procurrentem trajicit; quo percusso et exanimato, hunc scutis protegunt hostes, universi tela conjiciunt, neque dant regrediendi facultatem. Transigitur scutum Pullioni et verutum in balteo defigitur. Avertit hic casus vaginam, et gladium educere conanti dextram moratur manum; impeditumque hostes circumstant. Succurrit inimicus illi Varenus et laboranti subvenit. Ad hunc se confestim a Pullione omnis multitudo convertit; illum veruto rentur occisum. Gladio cominus rem gerit Varenus, atque uno interfecto, reliquos paulum propellit; dum cupidius instat, in locum dejectus inferiorem concidit. Huic rursus circumvento

après avoir tué plusieurs Gaulois, se retirent dans les retranchements, sains et saufs et couverts de gloire. Ainsi, dans cette lutte et dans ce combat, la fortune fit tourner la chance de telle sorte que chacun des deux rivaux se courut et sauva l'autre, et qu'on ne put décider lequel des deux devait obtenir le prix du courage.

XLV. Le siège devenait chaque jour plus pressant et la situation plus difficile, car un grand nombre de soldats ayant été blessés, nous nous trouvions réduits à un faible effectif, et par cela même on envoyait plus souvent à César des lettres et des courriers; ceux qui étaient pris étaient livrés, sous les yeux de nos soldats, aux plus cruels supplices et mis à mort. Il y avait dans le camp un Nervien, nommé Verticon, né dans un rang honorable, qui dès le commencement du siège s'était réfugié auprès de Cicéron, et lui avait promis une entière fidélité. Il décide un esclave, par l'espoir de la liberté et de grandes récompenses, à aller remettre une lettre à César. L'esclave emporte la lettre attachée à un javelot; il passe, en sa qualité de Gaulois, au milieu des Gaulois sans éveiller les soupçons, et parvient jusqu'à César, qui apprend ainsi le péril où se trouvaient Cicéron et les légions.

fert subsidium Pullio, atque ambo incolumes, compluribus interfectis, summa cum laude sese intra munitiones recipiunt. Sic fortuna in contentione et certamine utrumque versavit, ut alter alteri inimicus auxilio salutique esset, neque dijudicari posset, uter utri virtute antefendus videretur.

XLV. Quanto erat in dies gravior atque asperior oppugnatio, et maxime quod magna parte militum confecta vulneribus, res ad paucitatem defensorum pervenerat, tanto crebriores litteræ nuntique ad Cæsarem mittebantur : quorum pars deprehensa in conspectu nostrorum militum cum cruciatu necabantur. Erat unus intus Nervius, nomine Vertico, loco natus honesto, qui a prima obsidione ad Ciceronem perfugerat suamque ei fidem præstiterat. Hic servo spe libertatis magnisque persuadet præmiis, ut litteras ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo illigatas effert, et Gallus inter Gallos sine ulla suspicione versatus, ad Cæsarem pervenit. Ab eo de periculis Ciceronis legionisque cognoscitur.

XLVI. César, ayant reçu la lettre à peu près vers la onzième heure du jour, envoie aussitôt un courrier chez les Bellovaques, au questeur Marcus Crassus, dont les quartiers d'hiver étaient éloignés d'environ vingt-cinq mille pas. Il ordonne à la légion de partir au milieu de la nuit, et de venir le joindre en toute hâte. Crassus sortit du camp avec le courrier. Il envoie un autre courrier au lieutenant C. Fabius, afin qu'il conduise sa légion dans le pays des Atrébates, par lequel il savait devoir passer lui-même. Il écrit à Labiénus de venir avec une légion dans le pays des Nerviens, s'il peut le faire sans nuire aux intérêts de la république. Quant aux autres corps de l'armée, il ne crut point devoir les attendre, parce qu'ils étaient plus éloignés, et il rassembla environ quatre cents cavaliers tirés des quartiers voisins.

XLVII. Vers la troisième heure environ, César, informé par les éclaireurs de l'arrivée de Crassus, avança ce jour-là de vingt mille pas. Il plaça Crassus à Samarobrive, et lui donna une légion, parce qu'il laissait dans cette ville les bagages de l'armée, les otages des cités gauloises, les archives et tous les approvisionnements de grains qu'il y avait fait conduire pour passer l'hiver. Fabius, selon

XLVI. Cæsar, acceptis litteris hora circiter undecima diei, statim nuntium in Bellovacos ad M. Crassum quæstorem mittit, cujus hiberna aberant ab eo millia passuum xxv. Jubet media nocte legionem proficisci celeriterque ad se venire. Exiit cum nuntio Crassus. Alterum ad C. Fabium legatum mittit, ut in Atebatium fines legionem adducat, qua sibi iter faciendum sciebat. Scribit Labieno, si reipublicæ comodo facere posset, cum legione ad fines Nerviorum veniat: reliquam partem exercitus, quod paullo aberat longius, non putat exspectandam; equites circiter quadringentos ex proximis hibernis cogit.

XLVII. Hora circiter tertia ab antecursoribus de Crassi adventu certior factus, eo die millia passuum viginti progreditur. Crassum Samarobrivæ præficit, legionemque ei attribuit, quod ibi impedimenta exercitus, obsides civitatum, litteras publicas frumentumque omne, quod eo tolerandæ hiemis causa devexerat, relin-

l'ordre qu'il avait reçu, ne tarda point longtemps, et vint le rejoindre sur la route avec sa légion. Labiénus avait appris la mort de Sabinus et le massacre de ses soldats; et comme toutes les forces des Trévires s'étaient portées contre lui, il craignait, s'il quittait les quartiers d'hiver en ayant l'air de fuir, de ne pouvoir soutenir le choc de l'ennemi, surtout d'un ennemi exalté par la victoire, et il écrivit à César pour l'informer des grands dangers auxquels il s'exposerait en faisant sortir la légion des quartiers d'hiver; il lui raconta ce qui s'était passé chez les Éburons, et lui dit que toutes les troupes des Trévires, infanterie et cavalerie, étaient venues prendre position à trois mille pas du camp.

XLVIII. César approuva le parti qu'avait pris Labiénus; et bien que, après avoir compté sur trois légions, il ne pût disposer que de deux, il n'en plaça pas moins dans la rapidité l'espoir du salut commun. Il se rendit à marches forcées dans le pays des Nerviens. Là, il apprit par des prisonniers ce qui se passait du côté de Cicéron, combien sa position était critique, et il décida par de grandes récompenses un cavalier gaulois à lui porter une lettre. Il l'écrivit en caractères grecs³⁰, pour empêcher l'ennemi, si

quebat. Fabius, ut imperatum erat, non ita multum moratus, in itinere cum legione occurrit. Labienus, interitu Sabini et cæde cohortium cognita, quum omnes ad eum Treverorum copiarum venissent, veritus ne, si ex hibernis fugæ similem profectionem fecisset, hostium impetum sustinere non posset, præsertim quos recenti victoria efferrî sciret, litteras Cæsari remittit, « quanto cum periculo legionem ex hibernis educturus esset : » rem gestam in Eburonibus perscribit; docet omnes peditatus equitatusque copias Treverorum tria millia passuum longe ab suis castris consedisse.

XLVIII. Cæsar, consilio ejus probato, etsi, opinione trium legionum dejectus, ad duas redierat, tamen unum communi saluti auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines. Ibi ex captivis cognoscit quæ apud Ciceronem gerantur, quantoque in periculo res sit. Tum cuidam ex equitibus

elle était interceptée, de pénétrer ses desseins, et recommanda au messager, dans le cas où il ne pourrait entrer dans le camp, d'attacher sa missive à une javeline, et de la lancer par-dessus le rempart. César disait qu'il allait arriver bientôt avec ses légions, et il engageait le lieutenant à montrer toujours le même courage. Le Gaulois, craignant d'être surpris, lança son javelot dans le camp d'après l'ordre qu'il en avait reçu. Mais le hasard voulut que ce javelot allât frapper sur une tour; il y resta deux jours sans être aperçu, mais le troisième il fut remarqué par un soldat qui prit la lettre et la porta à Cicéron. Celui-ci en fit la lecture en présence des soldats assemblés, qui tous furent transportés de joie. On voyait au loin la fumée des incendies, et cette circonstance ne laissa plus aucun doute sur l'arrivée des légions.

XLIX. Informés par leurs éclaireurs de l'approche de César, les Gaulois abandonnent le siège et marchent à sa rencontre avec toutes leurs troupes, au nombre d'environ soixante mille combattants. Cicéron, profitant de cette circonstance, redemande à ce même Verticon, dont nous avons parlé plus haut, un Gaulois pour porter une nouvelle

Gallis magnis præmiis persuadet, uti ad Ciceronem epistolam deferat. Hanc Græcis conscriptam litteris mittit, ne, intercepta epistola, nostra ab hostibus consilia cognoscantur. Si adire non possit, monet ut tragulam cum epistola, ad amentum deligata, intra munitiones castrorum abjiciat. In litteris scribit, se cum legionibus profectum celeriter adfore: hortatur ut pristinam virtutem retineat. Gallus, periculum veritus, ut erat præceptum, tragulam mittit. Hæc casu ad turrim adhæsit, neque ab nostris biduo animadversa, tertio die a quodam milite conspicitur; dempta ad Ciceronem defertur. Ille perlectam in conventu militum recitat, maximaque omnes lætitia afficit. Tum fumi incendiorum procul videbantur, quæ res omnem dubitationem adventus legionum expulit.

XLIX. Galli, re cognita per exploratores, obsidionem relinquunt ad Cæsarem omnibus copiis contendunt; eæ erant armatarum circiter millia LX. Cicero, data facultate, Gallum ab eodem Ver-

lettre à César : il avertit ce messenger de marcher avec précaution et rapidement ; il marque dans sa lettre que l'armée ennemie s'est éloignée pour se porter tout entière au devant de César. Ce dernier reçut la lettre vers le milieu de la nuit ; il informa les siens de ce qu'elle contenait, et les exhorta à bien se comporter. Le lendemain au point du jour il leva son camp, s'avança environ de quatre mille pas, et aperçut au delà d'une large vallée et d'un ruisseau les masses ennemies. Il y avait un grand danger pour des troupes aussi peu nombreuses que les siennes à combattre dans une position désavantageuse ; comme il savait Cicéron dégagé, il pensait par cela même pouvoir ralentir ses mouvements ; il s'arrêta donc, et fortifia son camp dans la position la plus favorable qu'il pût trouver ; quoique ce camp fût très-petit par lui-même, et qu'il pût à peine contenir sept mille hommes sans bagages, il resserra encore autant que possible les allées qui se trouvaient entre les tentes, afin d'inspirer aux Gaulois un profond mépris. En même temps, il envoya des éclaireurs de tous côtés pour voir sur quel point on pouvait traverser le plus commodément la vallée.

ticone, quem supra demonstravimus, repetit, qui litteras ad Cæsarem referat : hunc admonet, iter caute diligenterque faciat : perscribit in litteris, hostes ab se discessisse omnemque ad eum multitudinem convertisse. Quibus litteris circiter media nocte Cæsar allatis suos facit certiores, eosque ad dimicandum animo confirmat : postera die luce prima movet castra, et circiter millia passuum quatuor progressus, trans vallem magnam et rivum multitudinem hostium conspicatur. Erat magni periculi res, tantulis copiis iniquo loco dimicare. Tum, quoniam liberatum obsidione Ciceronem sciebat, eoque omnino remittendum de celeritate existimabat, consedit, et quam æquissimo potest loco, castra communit. Atque hæc, etsi erant exigua per se, vix hominum millium VII, præsertim nullis cum impedimentis, tamen angustiis viarum, quam maxime potest, contrahit, eo consilio, ut in summam contemptio-nem hostibus veniat. Interim, speculatoribus in omnes partes dimissis, explorat quo commodissimo itinere vallem transire possit.

L. Dans cette journée, il y eut sur les bords du ruisseau quelques légères escarmouches de cavalerie, mais les deux armées ne quittèrent point leurs positions : les Gaulois, parce qu'ils attendaient des renforts qui n'avaient pas encore rejoint; César, parce qu'il voulait, par une crainte simulée, amener les ennemis sur son terrain, et leur livrer bataille en deçà de la vallée et en avant du camp. Dans le cas où ce plan ne réussirait pas, il pensait qu'après avoir reconnu les routes, il courrait moins de dangers en traversant la vallée et le ruisseau. Au point du jour, la cavalerie ennemie s'avança auprès du camp et s'engagea avec la nôtre. César donna ordre à nos gens de céder le terrain et de rentrer dans le camp; il ordonna en même temps d'exhausser le rempart dans toute l'étendue de l'enceinte, de boucher les portes; et il recommanda à ceux qui s'acquittaient de cette besogne d'agir en gens très-affairés et de simuler la peur.

LI. Encouragés par ce qui se passe, les Gaulois font avancer leurs troupes, se rangent en bataille dans une mauvaise position; et, en voyant que nous avons même retiré nos hommes du rempart, ils approchent encore plus près, lancent de tous côtés leurs traits dans les retranche-

L. *Eo die, parvulis equestribus præliis ad aquam factis, utri- que sese suo loco continent : Galli, quod ampliores copias, quæ nondum convenerant, exspectabant ; Cæsar, si forte timoris simulatione hostes in suum locum elicere posset, ut citra vallem pro castris prælio contenderet ; si id efficere non posset, ut, exploratis itineribus, minore cum periculo vallem rivumque transiret. Prima luce hostium equitatus ad castra accedit, præliumque cum nostris equitibus committit. Cæsar consulto equites cedere seque in castra recipere jubet ; simul ex omnibus partibus castra altiore vallo muniri portasque obstrui, atque in his administrandis rebus quammaxime concursari et cum simulatione timoris agi jubet.*

LI. *Quibus omnibus rebus hostes invitati copias traducunt aciemque iniquo loco constituunt ; nostris vero etiam de vallo deductis, propius accedunt et tela intra munitionem ex omnibus*

ments, et envoient des hérauts autour de nos lignes crier « que les Gaulois ou les Romains qui voudraient avant la troisième heure passer de leur côté pourraient le faire sans danger; mais que plus tard on ne les recevrait plus. » Ils montrèrent pour nous un tel dédain que, nos portes étant bouchées seulement, pour tromper les yeux, par un simple rang de gazons, ils s'imaginèrent ne pouvoir les forcer, et commencèrent, les uns à démolir les remparts en grattant la terre avec leurs doigts, les autres à combler le fossé. César, en ce moment, fit une sortie par toutes les portes, lança sa cavalerie, et mit les Gaulois dans une telle déroute que pas un d'entre eux ne s'arrêta pour combattre. On en tua un grand nombre et on enleva toutes leurs armes.

LII. César n'osa point les poursuivre trop loin, parce qu'il fallait traverser des bois et des marais; il pensait d'ailleurs qu'il avait fait assez de mal aux Gaulois, en les forçant de quitter leurs positions, sans avoir éprouvé lui-même la moindre perte, et le jour même il arriva auprès de Cicéron. Les tours, les tortues, les retranchements élevés par l'ennemi lui causent une vive surprise; il passe la revue de la légion, et constate que c'est à peine si sur dix

partibus conjiciunt; præconibusque circummissis pronuntiari jubent, « seu quis Gallus, seu Romanus velit ante horam tertiam ad se transire, sine periculo licere; post id tempus non fore potestatem : » ac sic nostros contempserunt, ut, obstructis in speciem portis singulis ordinibus cespitum, quod ea non posse introrumpere videbantur, alii vallum manu scindere, alii fossas complere inciperent. Tum Cæsar, omnibus portis eruptione facta equitatuque emisso, celeriter hostes in fugam dat, sic, uti omnino pugnandi causa resisteret nemo; magnumque ex eis numerum occidit atque omnes armis exuit.

LII. Longius prosequi veritus, quod silvæ paludesque intercedebant, neque etiam parvulo detrimento illorum locum relinqui videbat, omnibus suis incolumibus copiis, eodem die ad Ciceronem pervenit. Institutas turres, testudines munitionesque hostium admiratur: legione producta, cognoscit non decimum quemque

hommes il en reste un sans blessure. Il juge, d'après tout ce qu'il voit, combien le péril a été grand, et avec quel courage l'affaire a été menée. Il félicite Cicéron et ses troupes sur leur belle conduite, et s'adresse individuellement aux centurions et aux tribuns dont les actions d'éclat lui ont été signalées par le lieutenant. Enfin il apprend par les prisonniers le désastre de Sabinus et de Cotta. Le lendemain il rassemble les troupes, raconte ce qui s'est passé, console et encourage les soldats; il leur dit que ce désastre a été causé par la faute et l'imprudence de Sabinus, et qu'ils doivent le supporter avec d'autant plus de résignation que, grâce à la protection des dieux immortels et à leur courage, ce malheur est vengé, et qu'ils ne doivent ni laisser aux ennemis le temps de se réjouir, ni s'affliger eux-mêmes plus longtemps.

LIII. Sur ces entrefaites, la nouvelle de la victoire de César parvint à Labiénus, dans le pays des Rémois, avec une incroyable promptitude. Ses quartiers d'hiver étaient séparés de ceux de Cicéron par une distance d'environ soixante mille pas; et quoique César fût arrivé après la neuvième heure, avant minuit des cris s'élevèrent à la porte du camp, et par ces cris les Rémois annoncèrent la

esse reliquum militem sine vulnere. Ex his omnibus judicat rebus, quanto cum periculo et quanta cum virtute res sint administratæ: Ciceronem pro ejus merito legionemque collaudat: centuriones singillatim tribunosque militum appellat, quorum egregiam fuisse virtutem testimonio Ciceronis cognoverat. De casu Sabini et Cottæ certius ex captivis cognoscit. Postera die confone habita rem gestam proponit, milites consolatur et confirmat: quod detrimentum culpa et temeritate legati sit acceptum, hoc æquiore animo ferendum docet, quod, beneficio deorum immortalium et virtute eorum expiato incommodo, neque hostibus diutina lætatio, neque ipsis longior dolor relinquatur.

LIII. Interim ad Labienum per Remos incredibili celeritate de victoria Cæsaris fama perfertur, ut, quum ab hibernis Ciceronis abesset millia passuum circiter LX, eoque post horam nonam diei Cæsar pervenisset, antè mediam noctem ad portas castrorum

victoire à Labiénus et témoignèrent leur satisfaction. Quand les Trévires furent informés de ce qui se passait, Indutiomare, qui avait résolu d'attaquer le lendemain le camp de Labiénus, s'enfuit pendant la nuit, et ramena toutes ses troupes dans la cité de Trèves. César renvoya Fabius avec sa légion dans ses quartiers d'hiver; lui-même résolut d'hiverner avec trois autres légions autour de Samarobrive, dans trois cantonnements différents; et, à cause des grands troubles qui avaient éclaté dans la Gaule, il décida qu'il resterait tout l'hiver auprès de l'armée; car en apprenant la mort de Sabinus, presque toutes les cités de la Gaule se disposèrent à la guerre; elles envoyaient des courriers et des ambassades de tous côtés, délibéraient sur la conduite qu'elles devaient tenir, examinaient sur quel point elles commenceraient les hostilités, et tenaient la nuit des assemblées dans des lieux déserts. Pendant toute la durée de l'hiver il ne se passa presque point de jour sans que César n'eût quelque sujet d'inquiétude, et ne reçût des messages relatifs aux complots et au soulèvement des Gaulois. Il fut en outre informé par le lieutenant L. Roscius, qu'il avait mis à la tête de la treizième légion, que les cités gauloises, qu'on appelle armoricaines³¹, avaient

clamor oriretur, quo clamore significatio victoriae gratulatioque ab Remis Labieno fieret. Hac fama ad Treveros perlata, Indutiomarus, qui postero die castra Labieni oppugnare decreverat, noctu profugit, copiasque omnes in Treveros reducit. Cæsar Fabium cum legione remittit in hiberna; ipse cum tribus legionibus circum Samarobrivam trinis hibernis hiemare constituit, et quod tanti motus Galliae exstiterant, totam hiemem ipse ad exercitum manere decrevit. Nam illo incommodo de Sabini morte perlato, omnes fere Galliae civitates de bello consultabant, nuntios legationesque in omnes partes dimittebant, et quid reliqui consilii caperent atque unde initium belli fieret, explorabant, nocturnaque in locis desertis concilia habebant. Neque ullum fere totius hiemis tempus sine sollicitudine Cæsaris intercessit, quin aliquem de consiliis ac motu Gallorum nuntium acciperet. In his ab L. Roscio quæstore, quem legioni XIII præfecerat, certior est fac-

réuni des forces considérables pour venir l'assiéger; qu'elles s'étaient approchées de ses quartiers d'hiver à la distance de huit mille pas, mais qu'à la nouvelle de la victoire de César elles s'étaient retirées si vite que leur départ avait l'air d'une déroute.

LIV. César fit venir auprès de lui les principaux habitants des cités; il effraya les uns en leur disant qu'il connaissait leur conduite, il fit aux autres des représentations, et contint une grande partie de la Gaule dans le devoir; mais les Sénonais, dont la cité est très-importante, et qui jouissent d'un grand crédit dans les Gaules, avaient décidé dans une assemblée solennelle de mettre à mort l'homme que César avait établi pour les gouverner, Cavarinus, dont le frère, Moritasgue, régnait dans le pays à l'arrivée du général romain, et dont les aïeux avaient été rois. Cavarinus, présentant le sort qui l'attendait, avait pris la fuite; les Sénonais le poursuivirent jusqu'aux limites de leur territoire, le chassèrent du trône et du pays, et envoyèrent ensuite des députés à César pour se justifier; celui-ci donna ordre à leur sénat de se rendre auprès de lui, mais l'ordre ne fut pas exécuté. C'était pour les barbares une si

tus, magnas Gallorum copias earum civitatum, quæ Armoricæ appellantur, oppugnandi sui causa convenisse, neque longius millia passuum VIII ab hibernis suis abfuisse; sed nuntio allato de victoria Cæsaris, discessisse, adeo ut fugæ similis discessus videretur.

LIV. At Cæsar, principibus cujusque civitatis ad se evocatis, alias territando, quum se scire quæ fierent denuntiaret, alias cohortando, magnam partem Galliæ in officio tenuit. Tamen Senones, quæ est civitas imprimis firma et magnæ inter Gallos auctoritatis, Cavarinum, quem Cæsar apud eos regem constituerat (cujus frater Moritasgus adventu in Galliam Cæsaris cujusque majores regnum obtinuerant), interficere publico consilio conati, quum ille præsensisset ac profugisset, usque ad fines insecuti, regno domoque expulerunt; et missis ad Cæsarem satisfaciendi causa legatis, quum is omnem ad se senatum venire jussisset, dicto audientes non fuerunt. Tantum apud homines barbaros va-

grande affaire d'avoir trouvé parmi eux quelques hommes qui avaient pris l'initiative de la guerre, et il en résulta un si grand changement dans les dispositions de tous les peuples de la Gaule, que toutes les cités excitèrent notre défiance, à l'exception des Éduens et des Rémois, que César eut toujours en grande estime, les uns à cause de leur vieille et inébranlable fidélité pour le peuple romain, les autres à cause des services qu'ils nous avaient récemment rendus dans cette guerre. Je ne sais du reste s'il faut s'étonner, sans compter les autres motifs, qu'un peuple qui s'était placé au-dessus de tous les autres par ses vertus guerrières, ait ressenti une profonde douleur en se voyant abaissé au point de subir le joug des Romains.

LV. Les Trévires et Indutiomare s'occupèrent continuellement pendant l'hiver d'envoyer des députés au delà du Rhin, de solliciter le concours des cités, de promettre de l'argent en disant qu'une grande partie de notre armée avait été tuée, et qu'il ne nous restait qu'un très-faible effectif. Cependant ils ne purent décider aucune peuplade germane à passer le Rhin, car les Germains disaient que deux fois ils avaient fait des tentatives au moment de la

luit esse aliquos repertos principes inferendi belli, tantamque omnibus voluntatum commutationem attulit, ut præter Æduos et Remos, quos præcipuo semper honore Cæsar habuit, alteros pro vetere ac perpetua erga populum Romanum fide, alteros pro recentibus Gallici belli officiis, nulla fere civitas fuerit non suspecta nobis. Idque adeo haud scio mirandumne sit, quum compluribus aliis de causis, tum maxime quod ii qui virtute belli omnibus gentibus præferabantur, tantum se ejus opinionis perdidisse, ut a populo Romano imperia perferrent, gravissime dolebant.

LV. Treveri vero atque Indutiomarus totius hiemis nullum tempus intermiserunt, quin trans Rhenum legatos mitterent, civitates sollicitarent, pecunias pollicerentur, magna parte exercitus nostri interfecta, multo minorem superesse dicerent partem. Neque tamen ulli civitati Germanorum persuaderi potuit, ut Rhenum transiret, quum se bis expertos dicerent, Ariovisti bello et Ten-

guerre d'Arioviste et de l'invasion des Tenctères, et qu'ils ne tenteraient plus les chances d'une expédition nouvelle. Bien que déchu de ses espérances, Indutiomare n'en continua pas moins à réunir et à exercer des troupes, à se procurer des chevaux dans les pays voisins, à s'attacher par l'espoir de grandes récompenses tous les proscrits et tous les condamnés de la Gaule; et il prit en peu de temps un tel ascendant que des députations venaient de tous côtés lui demander, au nom des cités et au nom des particuliers, son appui et son amitié.

LVI. Quand il vit qu'on s'empressait de venir à lui, que d'un côté les Sénonais et les Carnutes étaient poussés par le souvenir de leur crime, que de l'autre les Nerviens et les Aduatiques se préparaient à faire la guerre aux Romains, et qu'il aurait une nombreuse armée de volontaires dès qu'il sortirait de son pays, il convoqua une de ces assemblées où les Gaulois, lorsqu'ils veulent faire la guerre, ont l'habitude de se réunir en armes, et de faire périr au milieu des plus cruels supplices, sous les yeux mêmes de la foule, celui qui arrive le dernier. Dans cette assemblée, il déclara traître au pays son gendre Cingétorix,

chtherorum transitu : « non esse amplius fortunam tentaturos. » Hac spe lapsus Indutiomarus, nihilo minus copias cogere, exercere, a finitimis equos parare, exules damnatosque tota Gallia magnis præmiis ad se allicere cœpit. Ac tantam sibi jam iis rebus in Gallia auctoritatem comparaverat, ut undique ad eum legationes concurrerent, gratiam atque amicitiam publice privatimque peterent.

LVI. Ubi intellexit ultro ad se venire, altera ex parte Senones Carnutesque conscientia facinoris instigari, altera Nervios Aduaticosque bellum Romanis parare, neque sibi voluntariorum copias defore, si ex finibus suis progredi cœpisset : armatum concilium indicit (hoc, more Gallorum, est initium belli), quo lege communi omnes puberes armati convenire consuerunt; qui ex iis novissimus venit, in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. In eo concilio Cingetorigem alterius principem factionis, generum suum (quem supra demonstravimus, Cæsaris

chef de l'autre parti, qui était resté comme nous l'avons dit fidèle à César et ne s'en était point séparé, et il mit ses biens à l'encan. Cela fait, il déclara qu'il était appelé par les Sénonais, les Carnutes et plusieurs autres peuples de la Gaule, qu'il se rendrait chez eux en passant par les pays des Rémois, qu'il ravagerait leurs champs, mais qu'il assiégerait d'abord le camp de Labiénus, puis il donna ses ordres.

LVII. Labiénus, qui se tenait dans un camp que son assiette et de grands travaux rendaient très-fort, ne craignait rien ni pour lui-même, ni pour la légion; et il réfléchissait au moyen de ne laisser échapper aucune occasion de bien mener l'affaire. C'est pourquoi, lorsqu'il sut par Cingétorix et les siens le discours qu'Indutiomare avait tenu dans l'assemblée, il envoya des courriers aux cités voisines, et demanda de tous côtés des cavaliers, en leur fixant un jour pour rejoindre. Pendant ce temps, Indutiomare avec toute sa cavalerie faisait des excursions en vue du camp, soit pour le reconnaître, soit pour parlementer ou nous effrayer, et ses hommes lançaient presque chaque lois des traits dans l'intérieur des retranche-

secutum fidem, ab eo non discessisse), hostem judicat bonaque ejus publicat. His rebus confectis, in concilio pronuntiat, accessitum se a Senonibus et Carnutibus aliisque compluribus Gallia civitatibus, huc iturum per fines Remorum, eorumque agros populaturum, ac prius quam id faciat, castra Labieni oppugnaturum : quæ fieri velit, præcipit.

LVII. Labienus, quum et loci natura et manu munitissimis castris sese teneret, de suo ac legionis periculo nihil timebat; ne quam occasionem rei bene gerendæ dimitteret, cogitabat. Itaque a Cingetorige atque ejus propinquis oratione Indutiomari cognita, quam in concilio habuerat, nuntios mittit ad finitimas civitates, equitesque undique evocat: iis certum diem conveniendi dicit. Interim prope quotidie cum omni equitatu Indutiomarus sub castris ejus vagabatur, alias ut situm castrorum cognosceret, alias colloquendi aut territandi causa: equites plerumque omnes tela intra vallum conjiciebant. Labienus suos intra munitiones con-

ments. Labiénus retenait ses troupes dans le camp, et par tous les moyens possibles il confirmait l'ennemi dans la pensée qu'il avait peur.

LVIII. Indutiomare s'avançait auprès du camp en témoignant chaque jour plus de mépris pour nous, et pendant une nuit Labiénus fit entrer tous les cavaliers qu'il avait appelés des cités voisines, et il fit exercer par ses gardes une si grande surveillance pour empêcher les hommes de sortir du camp, qu'il était impossible que la nouvelle de l'arrivée des Gaulois fût annoncée au dehors ou portée aux Trévires. Pendant ce temps, Indutiomare s'avança auprès du camp comme il avait coutume de le faire, et resta devant nous une grande partie du jour; ses cavaliers lancèrent des traits et provoquèrent les nôtres au combat en les accablant d'outrages; les nôtres ne répondirent point, et le soir les Gaulois se retirèrent à l'aventure et sans garder aucun ordre. Tout à coup Labiénus lance la cavalerie par les deux portes. Il ordonne de la manière la plus formelle, « quand l'ennemi sera culbuté et mis en fuite (ce qui arriva en effet comme il l'avait prévu), que tous ne cherchent qu'Indutiomare, et qu'on ne blesse

tinebat timorisque opinionem, quibuscumque poterat rebus, augebat.

LVIII. Quam majore in dies contemptione Indutiomarus ad castra accederet, nocte una, intromissis equitibus omnium finitimarum civitatum quos accersendos curaverat, tanta diligentia omnes suos custodiis intra castra continuit, ut nulla ratione ea res enuntiari aut ad Treveros perferri posset. Interim ex consuetudine quotidiana Indutiomarus ad castra accedit, atque ibi magnam partem diei consumit; equites tela conjiciunt, et magna cum contumelia verborum nostros ad pugnam evocant. Nullo ab nostris dato responso, ubi visum est, sub vesperum dispersi ac dissipati discedunt. Subito Labienus duabus portis omnem equitatum emittit; præcipit atque interdicit, « proterritis hostibus atque in fugam coniectis (quod fore, sicut accidit, videbat), unum omnes peterent Indutiomarus; neu quis quem prius vulneret, quam illum interfectum viderit, » quod mora reliquorum spatium

personne avant qu'il ne soit tué, » car il ne voulait pas qu'en poursuivant les autres on lui donnât le temps de gagner de vitesse; il promet à ceux qui le tueront de grandes récompenses : il fait soutenir les cavaliers par les cohortes. La fortune seconda ses desseins. Poursuivi par tous, et surpris au moment même où il traversait la rivière à gué, Indutiomare est mis à mort, et sa tête est rapportée au camp. Les cavaliers, en revenant, poursuivent et tuent tous ceux qu'ils rencontrent. En apprenant cet événement, toutes les troupes des Éburons et des Nerviens, qui s'étaient réunies, se dispersèrent; et peu de temps après César vit la Gaule plus tranquille.

nactum illum effugere nolebat : magna proponit iis qui occiderint præmia ; summittit cohortes equitibus subsidio. Comprobat hominis consilium fortuna, et quæm unum omnes peterent, in ipso fluminis vado deprehensus Indutiomarus interficitur, caputque ejus refertur in castra : redeuntes equites, quos possunt, consectantur atque occidunt. Hac re cognita, omnes Eburonum et Nerviorum, quæ convenerant, copiæ discedunt ; paulloque habuit post id factum Cæsar quietiorem Galliam.

OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLEON I^{er}

Sur le cinquième livre des *Commentaires*.

1. La seconde expédition de César en Angleterre n'a pas eu une issue plus heureuse que la première, puisqu'il n'y a laissé aucune garnison ni aucun établissement, et que les Romains n'en ont pas été plus maîtres après qu'avant.

2. Le massacre des légions de Sabinus est le premier échec considérable que César ait reçu en Gaule.

3. Cicéron a défendu pendant plus d'un mois avec 5,000 hommes, contre une armée dix fois plus forte, un camp retranché qu'il occupait depuis quinze jours : serait-il possible aujourd'hui d'obtenir un pareil résultat ?

Les bras de nos soldats ont autant de force et de vigueur que ceux des anciens Romains ; nos outils de pionniers sont les mêmes ; nous avons un agent de plus, la poudre. Nous pouvons donc élever des remparts, creuser des fossés, couper des bois, bâtir des tours en aussi peu de temps et aussi bien qu'eux, mais les armes offensives des modernes ont une tout autre puissance, et agissent d'une manière toute différente que les armes offensives des anciens.

Les Romains doivent la constance de leurs succès à la méthode dont ils ne se sont jamais départis, de se camper tous les soirs dans un camp fortifié, de ne jamais donner bataille sans avoir derrière eux un camp retranché pour leur servir de retraite et renfermer leurs magasins, leurs bagages et leurs blessés. La nature des armes dans ces siècles était telle, que dans ces camps ils étaient non-seulement à l'abri des insultes d'une armée égale, mais même d'une armée supérieure ; ils étaient les maîtres de combattre ou d'attendre une occasion favorable. Marius est assailli par une nuée de Cimbres et de Teutons, il s'enferme dans son camp, y demeure jusqu'au jour où l'occasion se présente favorable ; il sort alors précédé par la victoire. César arrive près du camp de Cicéron ; les Gaulois abandonnent celui-ci et marchent à la rencontre du premier : ils sont quatre fois plus nombreux. César prend position en peu d'heures, retranche son camp, y essuie patiemment les insultes et les provocations d'un ennemi qu'il

ne veut pas combattre encore ; mais l'occasion ne tarde pas à se présenter belle ; il sort alors par toutes les portes : les Gaulois sont vaincus.

Pourquoi donc une règle si sage, si féconde en grands résultats, a-t-elle été abandonnée par les généraux modernes ? Parce que les armes offensives ont changé de nature : les armes de main étaient les armes principales des anciens ; c'est avec sa courte épée que le légionnaire a vaincu le monde ; c'est avec la pique macédonienne qu'Alexandre a conquis l'Asie. L'arme principale des armées modernes est l'arme de jet, le fusil, cette arme supérieure à tout ce que les hommes ont jamais inventé : aucune arme défensive ne peut en parer l'effet ; les boucliers, les cottes de mailles, les cuirasses, reconnus impuissants, ont été abandonnés. Avec cette redoutable machine, un soldat peut, en un quart d'heure, blesser ou tuer soixante hommes ; il ne manque jamais de cartouches, parce qu'elles ne pèsent que six gros ; la balle atteint à cinq cents toises ; elle est dangereuse à cent vingt toises, très-meurtrière à quatre-vingt-dix toises.

De ce que l'arme principale des anciens était l'épée ou la pique, leur formation habituelle a été l'ordre profond. La légion et la phalange, dans quelque situation qu'elles fussent attaquées, soit de front, soit par le flanc droit ou par le flanc gauche, faisaient face partout sans aucun désavantage : elles ont pu camper sur des surfaces de peu d'étendue, afin d'avoir moins de peine à en fortifier les pourtours et pouvoir se garder avec le plus petit détachement. Une armée consulaire renforcée par des troupes légères et des auxiliaires, forte de 24,000 hommes d'infanterie, de 1800 chevaux, en tout près de 30,000 hommes, campait dans un carré de 330 toises de côté, ayant 1344 toises de pourtour ou vingt-un hommes par toise ; chaque homme portant trois pieux, ou soixante-trois pieux par toise courante. La surface du camp était de 11,000 toises carrées ; trois toises et demie par homme, en ne comptant que les deux tiers des hommes, parce qu'au travail cela donnait quatorze travailleurs par toise courante : en travaillant chacun trente minutes au plus, ils fortifiaient leur camp et le mettaient hors d'insulte.

De ce que l'arme principale des modernes est l'arme de jet, leur ordre habituel a dû être l'ordre mince, qui seul leur permet de mettre en jeu toutes leurs machines de jet. Ces armes atteignant à des distances très-grandes, les modernes tirent leur principal avantage de la position qu'ils occupent : s'ils dominent, s'ils enfilent, s'ils pro-

longent l'armée ennemie, elles font d'autant plus d'effet. Une armée moderne doit donc éviter d'être débordée, enveloppée, cernée; elle doit occuper un camp ayant un front aussi étendu que sa ligne de bataille elle-même : que si elle occupait une surface carrée et un front insuffisant à son déploiement, elle serait cernée par une armée de force égale, et exposée à tout le feu de ses machines de jet, qui convergeraient sur elle et atteindraient sur tous les points du camp, sans qu'elle pût répondre à un feu si redoutable qu'avec une petite partie du sien. Dans cette position, elle serait insultée, malgré ses retranchements, par une armée égale en force, même par une armée inférieure. Le camp moderne ne peut être défendu que par l'armée elle-même, et, en l'absence de celle-ci, il ne saurait être gardé par un simple détachement.

L'armée de Miltiade à Marathon, ni celle d'Alexandre à Arbelles, ni celle de César à Pharsale, ne pourraient maintenir leur champ de bataille contre une armée moderne d'égale force; celle-ci ayant un ordre de bataille étendu, déborderait les deux ailes de l'armée grecque ou romaine; ses fusiliers porteraient à la fois la mort sur son front et sur les deux flancs; car les armés à la légère, sentant l'insuffisance de leurs flèches et de leurs frondes, abandonneraient la partie pour se réfugier derrière les pesamment armés, qui alors, l'épée ou la pique à la main, s'avanceraient au pas de charge, pour se prendre corps à corps avec les fusiliers : mais, arrivés à cent vingt toises, ils seraient accueillis par trois côtés par un feu de ligne qui porterait le désordre et affaiblirait tellement ces braves et intrépides légionnaires, qu'ils ne soutiendraient pas la charge de quelques bataillons en colonne serrée qui marcheraient alors à eux la baïonnette au bout du fusil. Si, sur le champ de bataille, il se trouve un bois, une montagne, comment la légion ou la phalange pourra-t-elle résister à cette nuée de fusiliers qui s'y seront placés? Dans les plaines rases même, il y a des villages, des maisons, des fermes, des cimetières, des murs, des fossés, des haies; et s'il n'y en a pas, il ne faudra pas un grand effort de génie pour créer des obstacles et arrêter la légion ou la phalange sous le feu meurtrier, qui ne tarde point à la détruire. On n'a point fait mention des soixante ou quatre-vingts bouches à feu qui composent l'artillerie de l'armée moderne, qui prolongeront les légions ou phalanges de la droite à la gauche, de la gauche à la droite, du front à la queue, vomiront la mort à cinq cents toises de distance. Les

soldats d'Alexandre, de César, les héros de la liberté d'Athènes et de Rome fuiront en désordre, abandonnant leur champ de bataille à ces demi-dieux armés de la foudre de Jupiter. Si les Romains furent presque constamment battus par les Parthes, c'est que les Parthes étaient tous armés d'une arme de jet, supérieure à celle des armés à la légère de l'armée romaine, de sorte que les boucliers des légions ne la pouvaient parer. Les légionnaires, armés de leur courte épée, succombaient sous une grêle de traits, à laquelle ils ne pouvaient rien opposer, puisqu'ils n'étaient armés que de javelots (ou *pilum*). Aussi, depuis ces expériences funestes, les Romains donnèrent cinq javelots (ou *hastes*), traits de trois pieds de long, à chaque légionnaire, qui les plaçait dans le creux de son bouclier.

Une armée consulaire renfermée dans son camp, attaquée par une armée moderne d'égale force, en serait chassée sans assaut et sans en venir à l'arme blanche; il ne serait pas nécessaire de combler ses fossés, d'escalader ses remparts : environnée de tous côtés par l'armée assaillante, prolongée, enveloppée, enfilée par les feux, le camp serait l'égout de tous les coups, de toutes les balles, de tous les boulets : l'incendie, la dévastation et la mort ouvriraient les portes et feraient tomber les retranchements. Une armée moderne, placée dans un camp romain, pourrait d'abord, sans doute, faire jouer toute son artillerie; mais, quoique égale à l'artillerie de l'assiégeant, elle serait prise en rouage et promptement réduite au silence; une partie seule de l'infanterie pourrait se servir de ses fusils; mais elle tirerait sur une ligne moins étendue, et serait bien loin de produire un effet équivalent au mal qu'elle recevrait. Le feu du centre à la circonférence est nul; celui de la circonférence au centre est irrésistible.

Une armée moderne, de force égale à une armée consulaire, aurait 26 bataillons de 840 hommes, formant 22,840 hommes d'infanterie, 42 escadrons de cavalerie, formant 5,040 hommes; 90 pièces d'artillerie servies par 2,500 hommes. L'ordre de bataille moderne étant plus étendu, exige une plus grande quantité de cavalerie pour appuyer les ailes, éclairer le front. Cette armée en bataille, rangée sur trois lignes, dont la première serait égale aux deux autres réunies, occuperait un front de 1500 toises, sur 500 toises de profondeur; le camp aurait un pourtour de 4500 toises, c'est-à-dire triple de l'armée consulaire; elle n'aurait que sept hommes par toise d'enceinte, mais elle aurait vingt-cinq toises carrées par homme : l'armée tout entière se-

rait nécessaire pour le garder. Une étendue aussi considérable se trouvera difficilement sans qu'elle soit dominée à portée de canon par une hauteur : la réunion de la plus grande partie de l'artillerie de l'armée assiégeante sur ce point d'attaque détruirait promptement les ouvrages de campagne qui forment le camp. Toutes ces considérations ont décidé les généraux modernes à renoncer au système des camps retranchés, pour y suppléer par celui des *positions naturelles* bien choisies.

Un camp romain était placé indépendamment des localités : toutes étaient bonnes pour des armées dont toute la force consistait dans les armes blanches ; il ne fallait ni coup d'œil ni génie militaire pour bien camper ; au lieu que le choix des positions, la manière de les occuper et de placer les différentes armes, en profitant des circonstances du terrain, est un art qui fait une partie du génie du capitaine moderne.

La tactique des armées modernes est fondée sur deux principes : 1° qu'elles doivent occuper un front qui leur permette de mettre en action avec avantage toutes les armes de jet ; 2° qu'elles doivent préférer, avant tout, l'avantage d'occuper des positions qui dominent, prolongent, enfilent les lignes ennemies, à l'avantage d'être couvert par un fossé, un parapet, ou toute autre pièce de la fortification de campagne.

La nature des armes décide de la composition des armées, des places de campagne, des marches, des positions, du campement, des ordres de bataille, du tracé et des profils des places fortes ; ce qui met une opposition constante entre le système de guerre des anciens et celui des modernes. Les armes anciennes voulaient l'ordre profond, les modernes l'ordre mince ; les unes, des places fortes saillantes ayant des tours et des murailles élevées ; les autres, des places resserrées, couvertes par des glacis de terre, qui masquent la maçonnerie ; les premières, des camps resserrés, où les hommes, les animaux et les magasins étaient réunis comme dans une ville ; les autres, des positions étendues.

Si on disait aujourd'hui à un général : Vous aurez, comme Cicéron, sous vos ordres, 5000 hommes, 16 pièces de canon, 5000 outils de pionniers, 5000 sacs à terre ; vous serez à portée d'une forêt, dans un terrain ordinaire ; dans quinze jours vous serez attaqué par une armée de 60,000 hommes, ayant 120 pièces de canon, vous ne serez secouru que quatre-vingts ou quatre-vingt-seize heures après avoir

été attaqué; quels sont les ouvrages, quels sont les tracés, quels sont les profils que l'art lui prescrit? L'art de l'ingénieur a-t-il des secrets qui puissent satisfaire à ce problème?

NOTES DU LIVRE V.

1. L'an 700 de Rome, 54 ans avant J.-C.

2. *Cæsar in italiam*. Dans la Gaule Cisalpine.

3. *Subducere navem* (en gr. ἀνάλλειν, m. à m. tirer de bas en haut), retirer de la mer (et mettre à sec dans les chantiers, ce que Tite-Live ajoute quelque part : *subducere naves et in navalibus collocare*). C'était l'usage, à l'entrée de la saison pendant laquelle, pour les anciens, la navigation était impossible. L'opposé est *deducere navem*, κατέλλειν, remettre le vaisseau en mer. (DUBNER.)

4. *Actuariæ naves*. Des bâtiments assez légers et faciles à diriger à la voile et à la rame.

5. *Pirustes*. Position indéterminée, que l'on croit être l'Albanie.

6. Le *portus Itius* est une des localités gauloises mentionnées par César, qui ont le plus occupé les savants : Étapes, Boulogne, Calais et Wissant se sont tour à tour disputé ce nom, mais tout porte à croire que c'est véritablement à Wissant que s'est embarqué César :

« Ducange a prouvé par plus de soixante citations d'auteurs contemporains, dit M. Walckenaër, que Wissant, aujourd'hui comblé par les sables, a toujours été le port où l'on s'embarquait ordinairement pour passer en Angleterre, depuis l'an 529 jusqu'en 1327. »

Gosselin a publié, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ann. 1815, t. I, une dissertation intitulée : *Recherches sur la Géographie ancienne*, dans laquelle il fixe également à Wissant la position du *portus Itius* :

« César, dit-il, évalue à 30,000 pas romains la distance du *portus Itius* au point où il débarqua dans la Bretagne. Cette distance vaut 24' de degré; et la distance de Wissant à Déal, étant de 22,575 toises ou 23' 45'' 36''' , la différence n'est pas d'un douzième de lieue.

« Le promontoire *Itium* répond au cap Blanc-Nez, qui termine au nord-est la grande anse de Wissant. Cette ville, qui conservait encore, au commencement du dernier siècle le nom d'*Esseau*, et près de laquelle on trouve les vestiges de neuf tertres ou camps fortifiés, construits par les Romains, occupe à peu près le milieu de l'anse dont nous parlons, et représente l'*Itius portus*. Si ce port ne paraît pas dans la carte ancienne, c'est que l'anse de Wissant et les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, qui la terminent à ses deux extrémités, s'y trouvent confondus sous une seule dénomination, et comme le cap le plus saillant est le Gris-Nez, c'est à ce point qu'il faut rapporter l'ancien promontoire *Itium*. »

7. *Cingetorix*, « nomen omnino Celticum, exhibens titulum dignitatis. *Cin-gotoyr*, caput, princeps ad expeditionem : le chef de l'expédition. Infra lib. VII, c. 4, præfigitur *ver* (Vercingetorix), id est *feur* celtice, *vir* latine : qui est caput expeditionis. » (LEMAIRE.)

8. Les *Meldes* de la côte dont César parle ici sont placés par les géographes

modernes dans un endroit nommé Meldfelt ou Maldeg-Hem-Velt, près de Bruges.

9. Le supplicier de ne point mettre ce projet à exécution, sous entendu.

10. *Religionibus*, probablement des vœux religieux. Du reste, *religionibus impediri* se dit aussi de ceux qui sont détournés d'une entreprise par des présages, des augures.

11. *Annolinæ* a été interprété par le traducteur grec comme *naves anni præteriti*, *ὄντας τῶν πρὸθεν ἔτους*. C'est la véritable signification de *annotinus*, comme on le voit dans ces paroles de Pline au sujet de quelques arbres, liv. XVI, ch. xxvi, § 44 : *Citræ, et juniperus, et ilex, anniferæ habentur; novusque fructus in his cum annotino pendet*, les fruits nouveaux avec ceux de l'année passée. (DUBNER.)

12. *Ad flumen progressi*. On croit que c'est la rivière de Stour qui passe à Cantorbéry, et qui est à quatre lieues de Douvres.

13. *Aut ære aut nummo aureo, aut aliis ferreis*, telle est la leçon des bons manuscrits; Scaliger a, par une excellente correction, mis *taleis* à la place de *aliis*. *Talea* signifie une lame, une feuille, *ἴλασμα* (de *ἱλάω*, *ductile ferrum*), comme on lit dans Strabon qui rapporte le même fait. Les éditeurs ont rejeté les mots *aut nummo aureo*, quoique Strabon et Tacite attestent qu'il y avait des mines d'or dans la Bretagne. Cependant, comme César, dans la phrase suivante, ne parle pas d'or, la question demeure douteuse. *Aut... aut* veut dire : les uns d'entre les Bretons. ... les autres.... Il n'est pas rare de trouver *examinare* employé pour désigner la vérification qui se fait au moyen de la balance. (DUBNER.)

14. *Nascitur ibi plumbum album*. De là vient le nom de *Κασσιτερίδας*, que les Grecs donnèrent aux Iles britanniques. (DUBNER.)

15. L'île d'Anglesey.

16. *Bruma*. La signification propre de ce mot est *le solstice d'hiver*; ensuite, par extension, une partie plus ou moins grande de l'hiver. Quelques-uns pensent que *bruma* est l'abréviation du mot *brevissima* (dies) — *breusma* — *breuma* — *bruma*. Ce fait mentionné par César, qui n'est faux que pour ce degré de latitude, a été probablement emprunté aux écrits du géographe Pythéas de Marseille. — *Certis ex aqua mensuris*, d'après les mesures exactes prises au moyen de la clepsydre. Dans les pays du Nord, les nuits d'été sont plus courtes, les nuits d'hiver plus longues que dans les pays du Midi. (DUBNER.)

17. C'est-à-dire 610 milles romains ou 590 lieues anglaises. La lieue anglaise est de 1616 mètres.

18. Les *Trinobantes*, dont la capitale était Londres, habitaient sur la côte orientale de l'île, entre la Tamise et le Stour, aujourd'hui le Middlesex. (LINGARD.)

19. Ces peuples habitaient le comté d'Essex et les pays circonvoisins. *Cassæ*, leur capitale ou principale forteresse, était située sur l'emplacement où depuis fut bâti Vérulam, près de la ville actuelle de Saint-Alban's. (LINGARD.)

20. *Oppidum Britanni vocant*. Il est à propos de rapporter ici l'étymologie que Varron et Cicéron donnent du mot *oppidum*; le dernier dit : *OPPIDUM dictum ab eo quod OPPIE DNT eo confugientibus*. Varron, dans son ouvrage *De lingua Latina*, lib. V, § 141 : « *Oppidum ab opi dictum, quod munitur opis causa, ubi sit et quod opus est ad vitam gerendam.* » D'après Davis, le mot breton serait *Caer*; mais il y ajoute une étymologie sémitique qui rend son indication douteuse : si l'indication est exacte, l'étymologie est fautive, et vice versa. (DUBNER.)

21. *Segovax* d'après les meilleurs manuscrits au lieu de *Segonax*, leçon suspecte à cause de son analogie avec les noms grecs formés de *ἀνα*.

22. *Samarobriæ*. (Pont-sur-Somme), Amiens.

23. *Essues*. Ils ont dû occuper les environs d'un lieu nommé Esch, sur les limites des Trévires et de la Germanie inférieure, au sud-est des *Pœmani*. (WALCKENAE.)

24. La Belgique ou *Belgium* se composait du territoire des Bellovaques, des Atrebates et des Ambianais.

25. Le sens qui se présente d'abord, est que ces 100 mille pas marquaient la distance des quartiers les plus éloignés les uns des autres; que du camp de Crassus dans le pays des Bellovaci, à celui de Sabinus dans le pays des Éburons, et que de celui de Fabius dans le pays des Morini, à celui de Labiénus sur la frontière des Remi et des Treviri, il n'y avait de même que 100 mille pas. Comme cette interprétation ne peut s'accorder avec ce qui arriva dans la suite, on a supposé que le nombre était fautif dans les manuscrits, et qu'il fallait lire 200 mille: peut-être, sans rien changer au texte, faut-il entendre autrement les termes de César, et compter les 100 mille pas en prenant du quartier qui était au centre, à ceux qui étaient les plus éloignés. (FRÉRET.)

Fréret explique ensuite ce qui le détermine à prendre ce parti, et il termine en disant que les distances marquées par César ne sont que des à-peu-près, et qu'il ne faut pas y chercher la même précision que dans les itinéraires. Les routes de ce pays n'avaient pas encore été réglées et mesurées comme elles le furent dans la suite par les soins d'Agrippa. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1^{re} série, t. XLVII, p. 447, 448.)

On peut consulter sur Ambiorix, dont il est parlé dans le même paragraphe, le volume que nous venons d'indiquer, p. 438.

26. *Carnutes*, peuple du pays Chartrain et de l'Orléanais.

27. On possède une médaille de ce Tasgetius: elle représente un profil coiffé d'un bandeau et portant des cheveux bouclés, une sorte de tête d'Apollon. On y lit le nom grecisé de Tasjitios. (*Revue de la numismatique française*, mars, avril, 1837.)

28. A l'endroit où la cohorte qui venait de charger avait laissé un vide dans la ligne de bataille.

29. Ces peuples habitaient, à ce qu'on suppose, la côte de la Belgique au midi des bouches de l'Escaut.

30. *Græcis conscriptam litteris*. Nous avons vu que *Græcis litteris confectas tabulas*, liv. I, ch. XIX, voulait dire: l'alphabet grec, et non en langue grecque. Voyez aussi le ch. XIV du liv. VI. Il est tout naturel de traduire par *alphabet* le mot *litteris* dans une tournure telle que celle-ci: *epistolam Græcis conscriptam litteris*; mais est-il probable que César se soit servi seulement de caractères grecs? et la pensée d'un savant qui proposait de lire *cæcis litteris*, « en écriture secrète, » devait-elle être rejetée par un simple *Nugæ sunt*, comme l'a fait Vossius? Pourquoi César n'aurait-il pas écrit *Græce* ou *Græca lingua conscriptam*? Je reste dans le doute, malgré l'accord à peu près unanime des annotateurs dont quelques-uns se sont persuadé que les *ipsissima verba* de ce billet nous avaient été conservés dans ces mots des *Stratagèmes*, liv. VIII, ch. XXIII: Κατὰ τὴν Κελτικὴν γὰρ γλῶσσαν. Προσδίου βοήθειαν. (DUBNER.)

31. L'Armorique se composait de la Bretagne et de la Normandie, moins le pays de Caux et le Vexin.